

JUIN 2025



6^{ème} édition BAROMÈTRE DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

Trajectoires financières locales :
une fin de mandat entre résilience
et fragilités

SOMMAIRE

Édito 03

Focus sur la méthodologie
du baromètre AFL 04

1 Les finances locales en
2024 : confirmation de
l'émergence de deux
blocs 06

2 Les finances
communales :
un coup d'arrêt
en 2024 ? 08

3 Les communes d'Outre-mer :
une trajectoire globale peu
favorable qui varie fortement
selon les territoires 19

4 Les groupements à fiscalité
propre d'Outre-mer :
une évolution qui contraste
avec l'échelon communal 22

5 L'intercommunalité à
fiscalité propre : une
trajectoire budgétaire
toujours bien orientée 24

6 Les départements en 2024 :
une dégradation budgétaire
inédite et significative qui se
poursuit 28

7 Les régions et CTU
en 2024 : vers la
confirmation d'une
nouvelle ère budgétaire
sous contraintes ? 33

Que retenir du baromètre ? 36

Vers une fin de mandat
sans cap clair ? 37



L'année 2024 a donné lieu à l'affirmation de nombreuses contre-vérités sur l'état des finances publiques locales. Il est désormais temps de laisser la parole aux chiffres. C'est précisément l'ambition de ce 6^{ème} baromètre de la santé financière des collectivités locales, qui s'appuie sur l'exploitation des comptes de gestion 2024 pour actualiser la notation financière des collectivités françaises et en décrypter les tendances budgétaires.



L'édition 2025 du baromètre AFL confirme une inflexion des trajectoires financières des collectivités locales. L'année 2024 a été marquée par une hausse soutenue des dépenses et un recours inédit à l'emprunt, dans un contexte de croissance économique modérée, d'inflation encore sensible et d'instabilité politique.

Le baromètre atteste l'émergence de deux blocs au sein de la sphère publique locale : le bloc communal d'un côté et le couple départements/régions de l'autre. Les trajectoires distinctes de ces deux ensembles de collectivités sont à la fois la traduction de la succession de crises depuis 2020 (inflation, hausse des taux d'intérêt, crise de l'immobilier, ...) mais aussi la conséquence de décisions politiques plus ou moins anciennes (nationalisation de la fiscalité locale, accroissement de la dépendance du panier fiscal à la conjoncture économique, asymétrie entre recettes et dépenses des départements...).

Pour autant, ce baromètre confirme une nouvelle fois que la résilience des finances locales – à l'exception de celle des départements – est notable. Mais elle doit être regardée à l'aune des enjeux auxquels sont confrontés les collectivités dans leur ensemble : premier investisseur public et en première ligne sur les questions de transition énergétique et écologique, les collectivités locales ont également un rôle fondamental à jouer face au vieillissement de la population, aux fractures territoriales et aux tensions sociales persistantes.

Cette 6^{ème} édition du baromètre s'appuie sur la note financière attribuée à chaque collectivité et présente des analyses approfondies. Les notes mobilisent, à partir de données publiques, différents ratios utilisés pour mesurer la capacité à s'endetter de chaque collectivité : solvabilité, endettement, marges de manœuvre budgétaires. Toutes les données sont agrégées et analysées pour proposer un regard d'ensemble sur la santé financière des collectivités locales.

La note financière moyenne des collectivités en 2024 s'établit à 2,82, en légère dégradation par rapport à 2023 (2,77) et revient au niveau observé sur le millésime 2022. Cette variation masque toutefois une grande diversité de situations, et l'analyse montre des dynamiques nouvelles par rapport aux années précédentes, dans de nombreux segments du monde local.

Je vous invite à découvrir ces éléments dans les pages qui suivent et vous souhaite une bonne lecture.



Marie DUCAMIN

Présidente du Conseil
d'administration de
l'AFL-ST

Maire de Saint-Jacques-
de-la-Lande

Vice-présidente de
Rennes Métropole

FOCUS SUR LA MÉTHODOLOGIE DU BAROMÈTRE AFL

QU'EST-CE QUE LA NOTE AFL ?

Toutes les collectivités françaises disposent d'une note AFL entre 1 et 7. Cette note financière repose sur les trois critères suivants :

- 1 La solvabilité, pondérée à 55%**, résultant du taux de couverture du remboursement de la dette par l'épargne brute (30%) et du taux d'épargne brute (25%).
- 2 Le poids de l'endettement, pondéré à 20%**, résultant de la capacité de désendettement (10%) et du taux d'endettement (10%).
- 3 Les marges de manœuvre budgétaires, pondérées à 25%**, résultant de la part des annuités de la dette dans les recettes de fonctionnement (5%), du taux d'épargne brute avec augmentation de 10% des ressources à pouvoir de taux (5%), de la capacité de désendettement avec réduction de 10% de la charge nette des investissements (10%) et du taux d'endettement après réduction de 10% de la charge nette des investissements (5%).



Les agrégats budgétaires et les ratios financiers sont calculés en consolidant **les données issues des budgets principaux et des budgets annexes** (comptes de gestion 2024 provisoires) centralisés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Les données exploitées dans cette étude ont fait l'objet de retraitements. Les données budgétaires consolidées n'intègrent pas les budgets annexes des établissements publics sociaux et médico-sociaux (M22).

Dans cette étude, 4 indicateurs financiers sont particulièrement observés :

Taux d'endettement :
Stock de dette / Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)
Taux d'épargne brute :
Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)
Solvabilité annuelle :
Epargne brute / Remboursement structurel du capital
Solvabilité pluriannuelle ou Capacité de désendettement :
Stock de dette / Epargne brute

QU'EST-CE QUE LE BAROMÈTRE AFL ?

Les notes financières obtenues pour chacune des collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre ont fait l'objet de traitements statistiques (moyennes simples, écarts types, médianes, ...) afin de dégager des tendances sur différents périmètres (typologie de collectivité, strate démographique, année...).

Par souci de confidentialité, aucune note individuelle n'est publiée dans ce document mais l'AFL tient à la disposition de chaque collectivité sa note financière.



LES FINANCES LOCALES EN 2024 : CONFIRMATION DE L'ÉMERGENCE DE DEUX BLOCS

La situation financière globale du monde local - collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre - a connu en 2024 une légère dégradation avec une note financière moyenne de 2,82 (médiane à 2,61) après l'amélioration constatée en 2023 (2,77 en moyenne, médiane à 2,44).

Si la note financière moyenne des collectivités locales est relativement - et logiquement - stable d'une année sur l'autre compte-tenu de sa forte dépendance à l'effectif communal, il apparaît qu'en 2024 l'écart type est un peu plus élevé qu'au cours des exercices antérieurs : 1,54 en 2024 contre 1,50 en 2023 et 1,49 en 2022.

En 2024, les collectivités locales ont évolué dans un environnement complexe.

Sous un angle économique et social, la croissance de l'économie française s'est révélée modérée, du fait notamment d'effets résiduels de la crise énergétique, mais également de l'instabilité géopolitique. À cela se sont ajoutés les effets de l'inflation qui ont encore impacté certains postes de dépenses tels que les matières premières et les salaires.

Sous un angle institutionnel et politique, la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, et l'instabilité politique qui s'en est suivie, a été ressentie jusque dans l'adoption du budget 2025 et ne peut être négligée.

Deux éléments caractérisent l'exercice budgétaire 2024 et expliquent principalement l'évolution des notes des différents segments de collectivités locales : d'une part, la forte progression des dépenses et, d'autre part, un montant d'emprunt inédit.

En 2024, les dépenses de fonctionnement et d'investissement progressent fortement, alors que les recettes connaissent des dynamiques et des trajectoires variables selon les segments de collectivité. En découle une épargne brute qui se contracte globalement de 3,5% pour s'établir à 41,8 Mds€. Ce montant, structurellement élevé, masque toutefois de fortes disparités et variations selon les échelons locaux, en particulier pour les départements.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES 2024

1,1% Taux de croissance PIB
→ identique à 2023

+2,3% Inflation (IPCH)
↘ 5,7% (vs 2023)

7,3% Taux de chômage
↘ 7,5% (vs 2023)

169,6 Mds€ Déficit public
soit 5,8% du PIB
↗ 5,4% (vs 2023)

dont APUL : **16,7 Mds€**
soit 0,6% du PIB

3 305 Mds€ Dette publique
soit 113% du PIB
dont APUL : **261,9 Mds€**
soit 9% du PIB

Source : INSEE

27 Mds€

Recours à l'emprunt
↗ +27% (vs 2023)

aboutissant à une progression
de **8 Mds€** de l'endettement
public local à **215,8 Mds€**

L'autre élément significatif en 2024 est l'ampleur des dépenses d'investissement et, pour le financer, un recours à l'emprunt en forte progression. Ce dernier atteint un niveau inédit de 27 Mds€, levier actionné par l'ensemble des segments de collectivité.

L'observation faite l'an dernier sur l'émergence de deux blocs au sein du monde local se confirme : d'un côté, un bloc communal globalement résilient sur un plan budgétaire - notamment du fait d'une bonne résistance de la fiscalité locale - et d'un autre côté, le bloc des départements, régions et des collectivités territoriales uniques (CTU). Ce dernier subit, à des degrés divers, la baisse ou l'atonie de ses principales recettes (Droits de mutation à titre onéreux - DMTO, fraction de TVA...) alors même que les besoins, tant sociaux qu'en infrastructures publiques, et les enjeux de la transition écologique sont élevés et croissants.

Au sein du **bloc communal**, le maître-mot semble être la stabilité modulo quelques variations entre 2023 et 2024 :

- Dans l'ensemble, les communes affichent une légère dégradation de leur notation financière moyenne (de 2,73 en 2023 à 2,82 en 2024) alors que celle des groupements à fiscalité propre (GFP) apparaît stable, voire plutôt bien orientée (de 3,08 en 2023 à 3,04 en 2024). Tout en demeurant le segment le mieux noté, cet affaiblissement de la note moyenne des communes mérite d'être souligné dans la mesure où ce segment de collectivités évoluait favorablement depuis 2019.

- Quant aux GFP, à l'exception de 2021, ils poursuivent globalement une trajectoire favorable et affichent aujourd'hui la meilleure note financière moyenne depuis 2019.

Communes	2023	2024
Note financière > 5	3 334 9,5%	3 991 11,4%
dont note financière > 6	1 364 3,9%	1 615 4,6%
GFP	2023	2024
Note financière > 5	99 7,8%	89 7%
dont note financière > 6	19 1,5%	14 1,1%

Comme en 2023, les **départements** sont le segment de collectivités qui connaît la plus sévère dégradation, comptant désormais une « poche » de départements particulièrement fragilisés :

- Conséquence d'une panne dans les recettes fiscales - les DMTO - et de dépenses de fonctionnement toujours dynamiques, la capacité d'épargne se contracte fortement. Mais, contrairement à 2023, exercice au cours duquel les départements avaient réduit leur effort d'équipement et réussi à poursuivre leur désendettement, en 2024, les départements ont maintenu leurs projets d'investissement et ont recouru massivement à l'emprunt.

- Segment de collectivités le mieux noté en 2021 et 2022, les départements sont, pour la deuxième année consécutive, ceux qui affichent la situation moyenne la plus dégradée, avec une notation financière moyenne de 3,91 (versus 3,52 en 2023 et 2,65 en 2022).

Enfin, les **régions** suivent une évolution assez similaire à celle des départements, mais moins accusée. Avec une note financière moyenne de 3,61 (3,21 en 2023), il s'agit de leur moins bonne performance budgétaire, à l'exception de l'exercice 2020 (3,63) au cours duquel ce segment avait été le plus impacté par la crise sanitaire. Cette situation est principalement la traduction d'une capacité d'épargne stable, alors même que les efforts d'investissement des régions demeurent très soutenus et exigent un recours à l'emprunt croissant.

Départements	2023	2024
Note financière > 5	6 6,3%	15 15,8%
dont note financière > 6	1 1,1%	2 2,1%
Régions	2023	2024
Note financière > 5	- -	1 5,9%
dont note financière > 6	- -	- -

À côté de ces trajectoires distinctes selon les segments de collectivité, telles qu'illustrées par ce baromètre, il convient de rappeler qu'au sein même de chacun d'entre eux, de fortes disparités se confirment année après année.

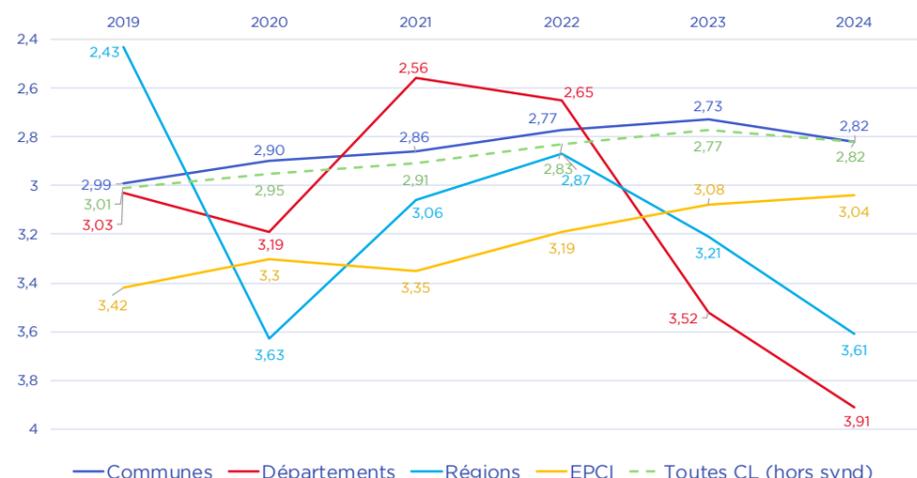
41,8 Mds€

Épargne brute
↘ -3,5% (vs 2023)

68 Mds€

Dépenses d'investissement
(hors emprunt et subventions)
↗ +8,8% (vs 2023)

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COLLECTIVITÉS PAR ANNÉE



2 LES FINANCES COMMUNALES : UN COUP D'ARRÊT EN 2024 ?



Dans chaque édition du baromètre, nous constatons que les communes françaises présentent une santé financière solide. L'exercice 2024 ne déroge pas à la règle, à ceci près que la trajectoire évolue, puisque, contrairement aux précédents exercices, la note des communes affiche une légère détérioration de 0,09 pour s'établir à 2,82. Cet exercice marque donc un coup d'arrêt à l'amélioration tendancielle constatée jusque-là. La comparaison avec 2023 présente toutefois des limites, puisqu'il s'agit de l'exercice au cours duquel les communes affichent leur meilleure note sur la période 2019-2024.

L'analyse détaillée des statistiques d'évolution des notes montre également que l'écart-type repart à la hausse après plusieurs années de décrue, en passant de 1,51 à 1,55, ce qui suggère une dispersion très légèrement supérieure dans la notation des communes sur cet exercice.

Ces constats s'illustrent visuellement dans les cartographies ci-dessous : les communes sont certes en moins bonne santé financière qu'en 2023, mais on continue de constater leur robustesse budgétaire (à gauche la note 2024, à droite son évolution par rapport à l'exercice précédent).

Autre point d'attention : la note moyenne des communes, comme chaque année, est déterminée par le poids des petites communes, puisque 52% d'entre elles comptent moins de 500 habitants, 84% moins de 2 000 habitants. Or cette année, la strate des moins de 500 habitants est celle qui voit sa situation financière évoluer le moins favorablement.

En vue macro, un regard sur les différents agrégats budgétaires permet de mieux comprendre les raisons de l'évolution constatée en 2024.

Des recettes réelles de fonctionnement (RRF) moins dynamiques qu'en 2023 dans un contexte de moindre inflation. Alors qu'elles progressaient de **4,9% en 2023, les RRF évoluent de 2,9% sur cet exercice.** Plusieurs éléments permettent d'éclairer ce constat :

- De manière générale, une fiscalité directe en hausse moins marquée qu'en 2023 (**+5,3% versus +9,3% précédemment**). Le ralentissement de l'inflation en 2024 s'est fait ressentir puisque certaines recettes communales y sont particulièrement sensibles. Autre point majeur, les bases fiscales ont été revalorisées de 3,9% en 2024, versus plus de 7% l'année précédente.
- Bien qu'occupant une part modeste dans les RRF communales (3%), les **DMTO poursuivent leur forte baisse (-15,4%)**. Alors que cette diminution était largement compensée par des recettes d'autres natures l'année précédente, c'est moins le cas en 2024.

Du côté des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), une pression haussière qui se confirme malgré une tendance à la stabilisation des prix. Alors que l'on pourrait suggérer que le ralentissement de la tendance inflationniste jugule la hausse des dépenses, l'évolution de cet agrégat budgétaire est relativement analogue sur les exercices 2023 et 2024 : **respectivement +4,5% et +4%**.

L'analyse détaillée des principaux postes de DRF permet d'identifier des clés de compréhension :

- La hausse des charges à caractère général est moins marquée que pour l'exercice précédent (**de +8% à +3,9%**), avec notamment un coût de l'énergie qui s'est stabilisé. En revanche, les charges de personnel (50% des DRF communales) expliquent principalement le dynamisme des DRF, ce poste de dépense accélérant sa hausse en 2024 (**+4,3% versus +3,4% en 2023**), principalement du fait de la hausse du point d'indice décidée au niveau national.

Mécaniquement, l'évolution plus rapide des DRF que des RRF réduit le niveau d'épargne brute, qui s'établit à 14,9 Mds€, en baisse de 3,2% sur l'exercice, après une hausse de 7,1% en 2023.

La diminution des marges de manœuvre budgétaires en section de fonctionnement ne semble toutefois pas contraindre la capacité des communes à investir, puisque les dépenses d'équipement brut augmentent de 9%.

Une hausse de l'endettement qui reste maîtrisée. Une épargne brute en baisse, couplée à un niveau d'investissement qui demeure soutenu, implique la mobilisation de recettes d'investissement supplémentaires. Dans ces conditions, les recettes réelles d'investissement (RRI) hors emprunt augmentent de 4,2% (versus 5,3% en 2023), tandis que **les emprunts nouveaux (7,9 Mds€) sont en hausse de 12% comparativement à l'exercice précédent**. Ils restent néanmoins en deçà du niveau constaté en 2022 (8,1 Mds€).

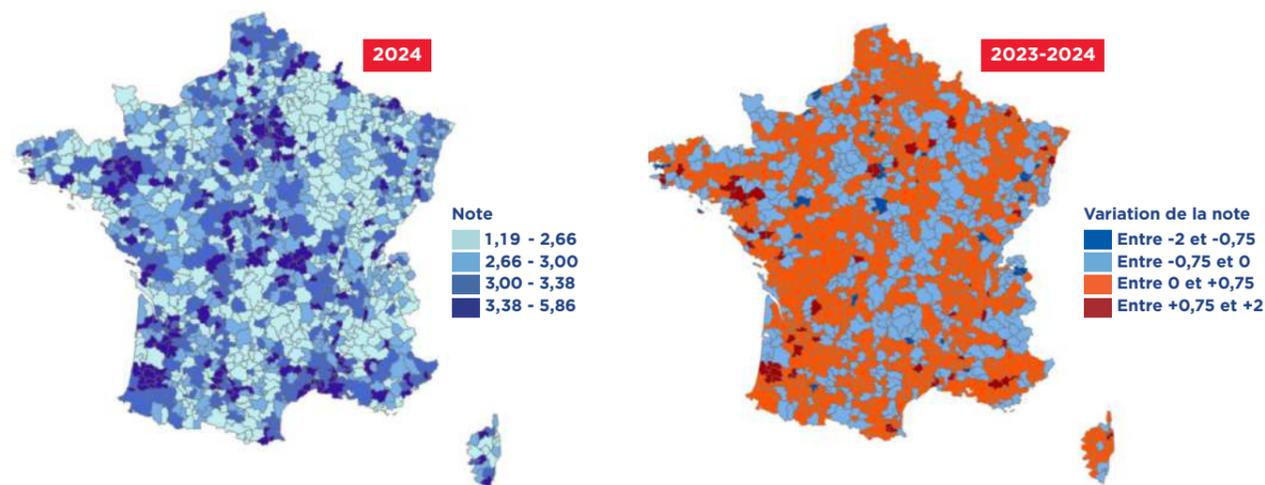
Néanmoins, l'endettement communal est loin de dériver :

- Malgré une baisse de l'épargne nette de 5,3% en 2024, celle-ci demeure plus élevée qu'en 2022 (7,8 Mds€ versus 7,4 Mds€ deux ans auparavant)
- Le niveau de remboursement en capital permet de contenir la hausse du stock de dette à 1,1%. Ce stock de dette est d'ailleurs relativement stable par rapport à 2019 (71,86 Mds€ versus 71,62 Mds) soit une hausse de 0,3% en six ans.

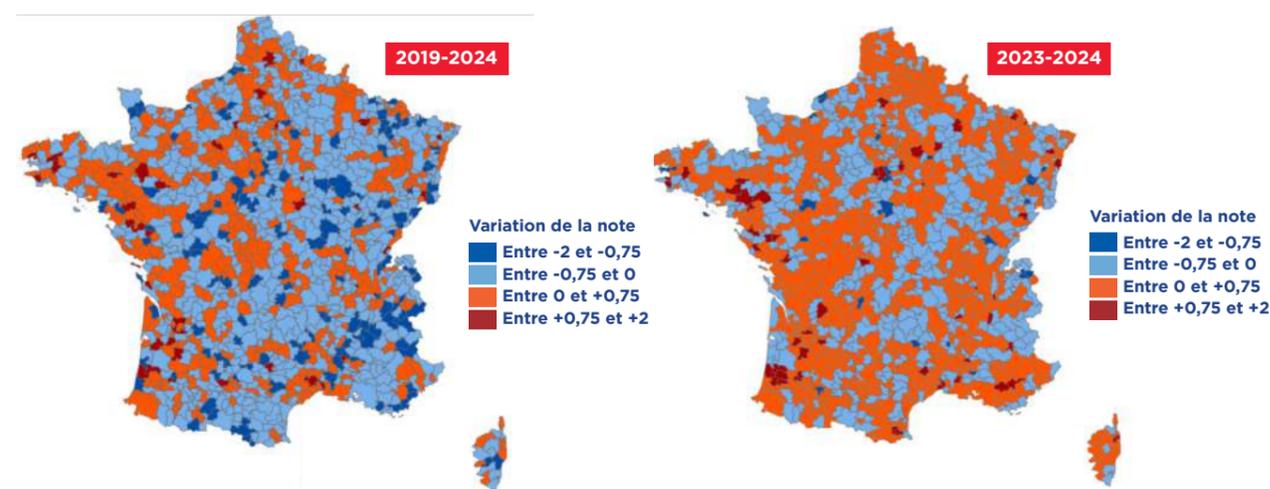
Dans ce contexte, et compte-tenu de la hausse des RRF, le taux d'endettement est en diminution. L'explication de la légère dégradation de la note moyenne des communes réside donc dans la baisse du niveau d'épargne brute, qui dégrade (modérément) le ratio de solvabilité pluriannuelle (qui reste toutefois plus favorable qu'au cours des exercices 2021 et 2022).

48 % des notes financières communales s'améliorent en 2024, tandis que 52% se dégradent.

LES NOTES COMMUNALES MOYENNES PAR EPCI À FISCALITÉ PROPRE EN 2024



VARIATIONS DES NOTES FINANCIÈRES MOYENNES DES COMMUNES PAR EPCI À FISCALITÉ PROPRE (2019-2024)

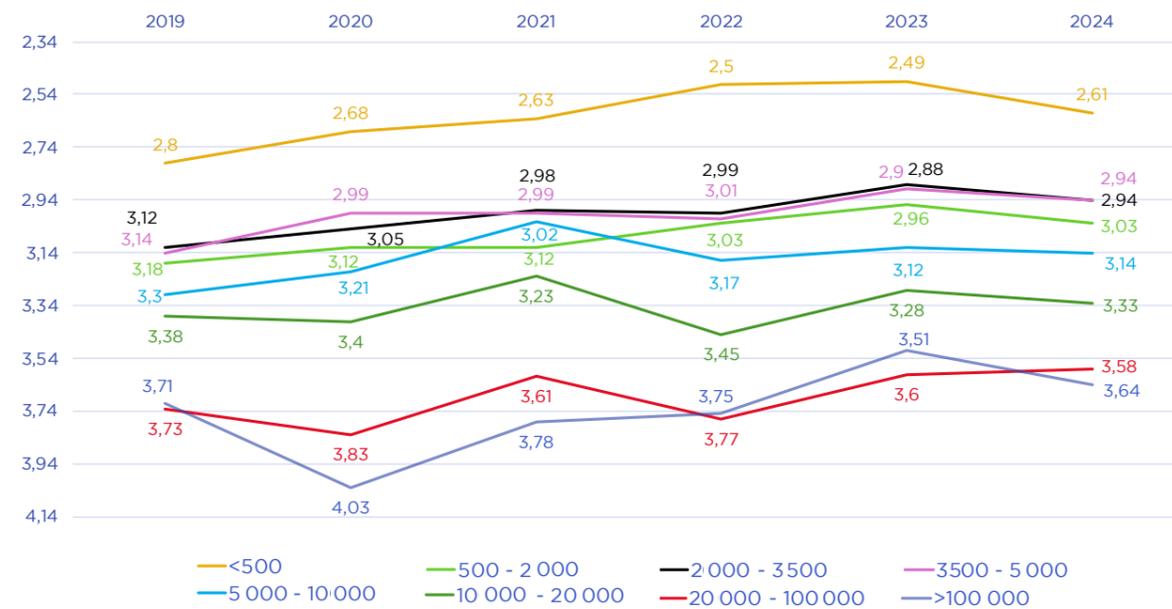


Les communes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	77%	77,6%	74,7%	71,9%	68,3%	67,1%
Taux d'épargne brute	15%	14%	15%	14,4%	14,8%	13,9%
Solvabilité annuelle	2	1,9	2	2,1	2,2	2,1
Solvabilité pluriannuelle	5,1	5,5	5	5	4,6	4,8

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES
PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE ET PAR ANNÉE



Communes de métropole et d'outre-mer hors ville de Paris

La vue par strate de population permet d'affiner l'analyse de l'échelon communal et d'émettre plusieurs observations générales :

- Une corrélation quasi-parfaite entre taille démographique et note financière
- Une dégradation de toutes les strates dans des proportions limitées, mis à part la strate 20 000 - 100 000 habitants qui se stabilise aux alentours d'une note de 3,6
- Les dégradations les plus marquées concernent les plus petites et les plus grandes communes (moins de 500 habitants et plus de 100 000 habitants)

LE REGARD DE L'APVF

Le dernier millésime du baromètre de la santé financière des collectivités apporte un éclairage contrasté sur la situation des petites villes (2 500 à 25 000 habitants). L'amélioration continue de leur note financière depuis le début du mandat, en 2020, marque un coup d'arrêt. Il faut néanmoins noter une bonne résistance de cette note. Par ailleurs, le sérieux dans la gestion financière ne s'est pas fait au détriment des investissements portés par les petites villes.



Un certain nombre d'éléments suscitent néanmoins l'inquiétude. Tout d'abord, la contraction de l'épargne brute concerne désormais un tiers des petites villes, du fait d'une hausse marquée des dépenses contraintes. S'ajoute à cela les difficultés financières des partenaires des communes que sont les départements et les régions, avec une dégradation sensible de leur note financière. Dès lors, les injonctions contradictoires de l'Etat, entre accélération des investissements dans la transition écologique et limitation de la dépense, dans un contexte budgétaire contraint au niveau national, sont de plus en plus difficilement tenables pour les maires des petites villes.

Les communes de moins de 500 habitants affichent une dégradation de leur note légèrement plus marquée, que la moyenne communale (+0,12 versus +0,09). Quelques précisions et clés de compréhension :

- Ces très petites communes restent les mieux notées.
- Comme pour l'ensemble des communes, c'est la baisse du **niveau d'épargne brute (-4,3%)** qui explique cette évolution défavorable de la notation.
- La différence avec les autres strates réside dans un moindre dynamisme de **leurs RRF, comparativement aux communes dans leur ensemble (+1,7% versus 2,9%)**.
- Le **stock de dette (-3,8%)** et le **taux d'endettement (-3,3 points de pourcentage)** sont en baisse mais cela ne suffit pas à compenser les impacts des évolutions de la section de fonctionnement sur l'épargne brute.

Les communes de plus de 100 000 habitants affichent la dégradation de note la plus marquée comparativement à l'ensemble des communes (+0,20 versus +0,09). L'ensemble des ratios de solvabilité se dégrade :

- Le **taux d'épargne brute recule de 11,2% à 8,5% en 2024**, avec une **épargne brute qui se contracte de 22,4%** :
- Les DRF de ces communes affichent l'évolution la plus dynamique (+5,5%), portées par les **charges de gestion courante (+5,7%)** et les **charges de personnel (+5,4%)**.
- Les RRF enregistrent un moindre dynamisme pour cette strate en comparaison avec l'exercice précédent (+2,3% versus +5,1%).
- L'autre spécificité de cette strate porte sur des indicateurs d'endettement qui, a contrario des autres communes, se dégradent :
 - Hausse des emprunts nouveaux de **24,9%**.
 - Hausse du stock de dette de **5,6%**.
- Par conséquent, les ratios de **solvabilité annuelle et pluriannuelle se dégradent pour s'établir respectivement à 1,6 et 10,1 années (versus 2 et 7,4 en 2023)**.

LE REGARD DE L'AMRF

L'Association des maires ruraux de France salue le baromètre annuel qui confirme la place positivement singulière des communes rurales même si comme leurs collègues urbaines, elles subissent les effets cumulés des choix de l'Etat et la persistance de l'imprévisibilité de ses mécanismes financiers. D'où la baisse légère de la notation liée à celle d'un point de pourcentage du ratio d'épargne brute moyen malgré la décrue du stock de dette.

Pour autant les communes rurales contribuent à l'activité économique locale. Des trois niveaux de collectivités, la commune reste la plus robuste.



Les communes de 20 000 à 100 000 habitants se démarquent par la légère amélioration de leur note (-0,18). La particularité des communes appartenant à cette strate de population en 2024 réside dans le fait qu'il s'agit de celles qui affichent la moins forte pression haussière sur ses DRF (+3,1%) :

- Les charges à caractère général sont moins dynamiques que l'an passé, avec une hausse de 2,4% versus 8,8% en 2023.
- Les charges de personnel (+3,5%) sont celles qui augmentent le moins rapidement parmi toutes les strates de communes de plus de 500 habitants.

En parallèle, les RRF sont en hausse de 3%.

Dans ces conditions, le taux d'épargne brute reste stable, tandis que le taux d'endettement, à niveau de dette relativement équivalent, décroît mécaniquement en raison de l'augmentation des RRF.

À noter : En 2024, 5 534 communes affichent une épargne nette négative (4 816 en 2023 et 4 930 en 2022), le chiffre est donc en hausse marquée sur l'exercice (+15%).

Parmi ces communes, 3 426 ont moins de 5 000 habitants soit environ 60%, tandis que les communes de plus de 10 000 habitants à épargne nette négative ne sont que 95 en 2024, alors qu'elles étaient 108 en 2023.

LE REGARD DE L'AMF

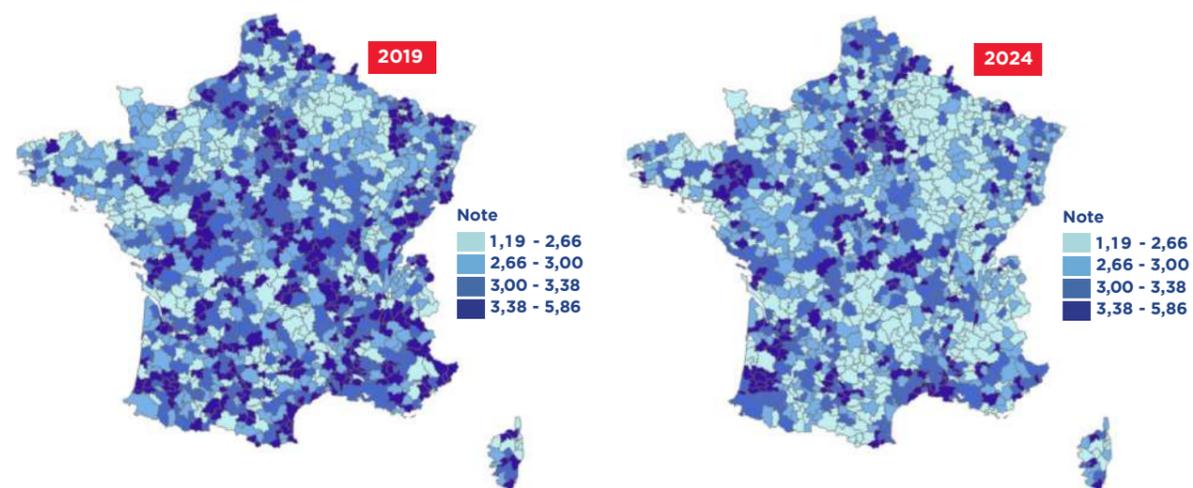
” L'édition 2024 confirme que les équilibres financiers du bloc communal sont sous tension. En attestent une dégradation de la note moyenne des communes et une très légère amélioration pour les EPCI.

Ce constat est notamment le résultat du coût des normes, de l'augmentation du point d'indice, des transferts de compétences, du maintien de livret A à 3% et de l'encadrement des recettes locales.

Alors que les collectivités locales portent près de 70% de l'investissement public civil, les résultats du baromètre soulignent l'importance de développer une visibilité pluriannuelle et de leur donner les marges de manœuvre nécessaires.



MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PAR EPCI À FISCALITÉ PROPRE (2019-2024)



ZOOM SUR LES COMMUNES TOURISTIQUES

Les communes touristiques et les stations classées de tourisme présentent des spécificités budgétaires structurelles - tant en dépenses qu'en recettes -, qui sont généralement de nature à peser sur leur surface et leur santé financière (investissements plus importants, recettes spécifiques, ...).

Au cours des exercices 2019-2024, les communes touristiques et les stations classées de tourisme se distinguent de l'ensemble des communes françaises par une note financière moyenne structurellement moins favorable. Cette situation est notablement plus marquée pour les stations classées de tourisme.

Néanmoins, en 2024, alors que les six derniers exercices montrent une évolution globalement parallèle des deux ensembles, les courbes des communes touristiques et stations classées de tourisme convergent et leurs notes moyennes deviennent très proches (2,96 versus 2,97).

Cela s'explique par un niveau d'épargne qui évolue plus favorablement pour les stations classées de tourisme, en parallèle d'indicateurs d'endettement relativement proches entre les deux catégories.

KÉSAKO ?

Une commune touristique

Il existe environ **3 500 communes touristiques en France**. Une commune touristique est une commune qui satisfait à certaines conditions, lui permettant d'être reconnue comme accueillant de manière habituelle ou saisonnière une population non résidente importante. Cette reconnaissance est attribuée par arrêté préfectoral, sur la base de critères définis par les textes réglementaires (articles L.133-11 et suivants du Code du tourisme).

Une station classée de tourisme

Il existe environ **450 stations classées de tourisme en France**. Une station classée de tourisme est une commune touristique ayant obtenu une distinction supérieure, accordée par décret du Premier ministre pour une durée de 12 ans renouvelable. Elle constitue la reconnaissance de l'excellence de son offre touristique.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES TOURISTIQUES PAR ANNÉE



2,96/7

C'est la note financière moyenne des communes touristiques en 2024



LE REGARD DE VILLES DE FRANCE

” Avec une situation d'ensemble en légère dégradation pour le « bloc communal » en 2024, le Baromètre de l'AFL met en relief la situation encore plus complexe pour la strate des villes de 10 000 à 20 000 habitants. La contraction de l'épargne brute y est en effet plus sensible du fait de l'importance de la masse salariale dans leur structure budgétaire. Avec des concours financiers de l'Etat en stagnation, des compensations fiscales sans cesse rognées, villes de proximité et de services ayant de fortes charges de centralité, les villes moyennes ont à faire face à une réalité de plus en plus délicate par rapport à l'ensemble des communes.



Les communes touristiques

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	83,5%	85,4%	81,8%	76,9%	72,6%	71,1%
Taux d'épargne brute	15,3%	13,7%	15,3%	15,3%	15,3%	14,8%
Solvabilité annuelle	1,8	1,6	1,8	2,0	2,0	2,1
Solvabilité pluriannuelle	5,5	6,2	5,4	5,0	4,7	4,8

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024

LE REGARD DE L'ANETT



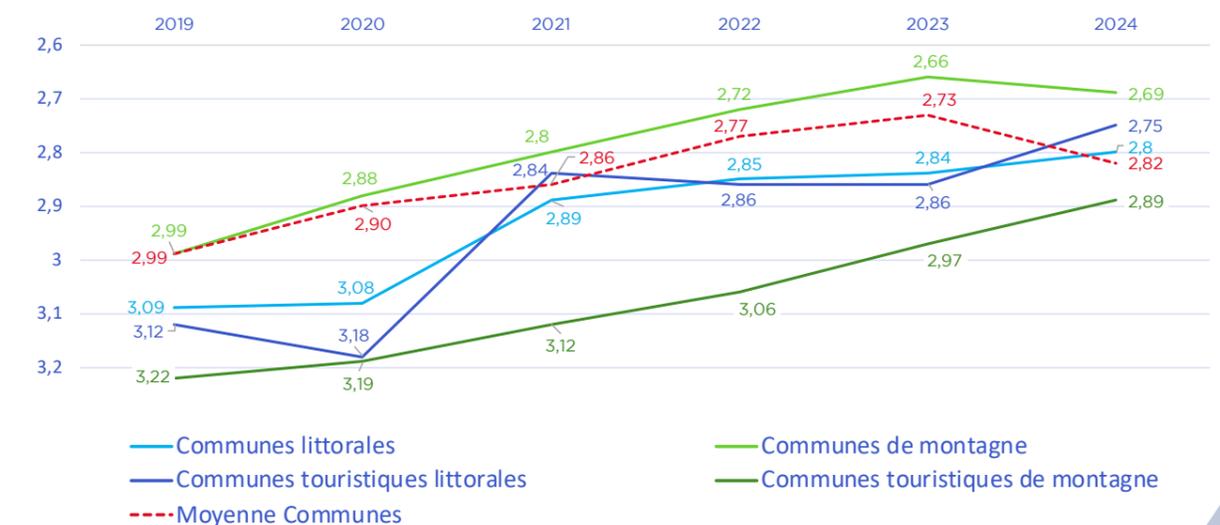
Les communes françaises présentent une santé financière régulière et solide, malgré un léger repli en 2024. Les courbes des communes touristiques et des stations classées se rejoignent et démontrent une amélioration très nette pour les stations classées.



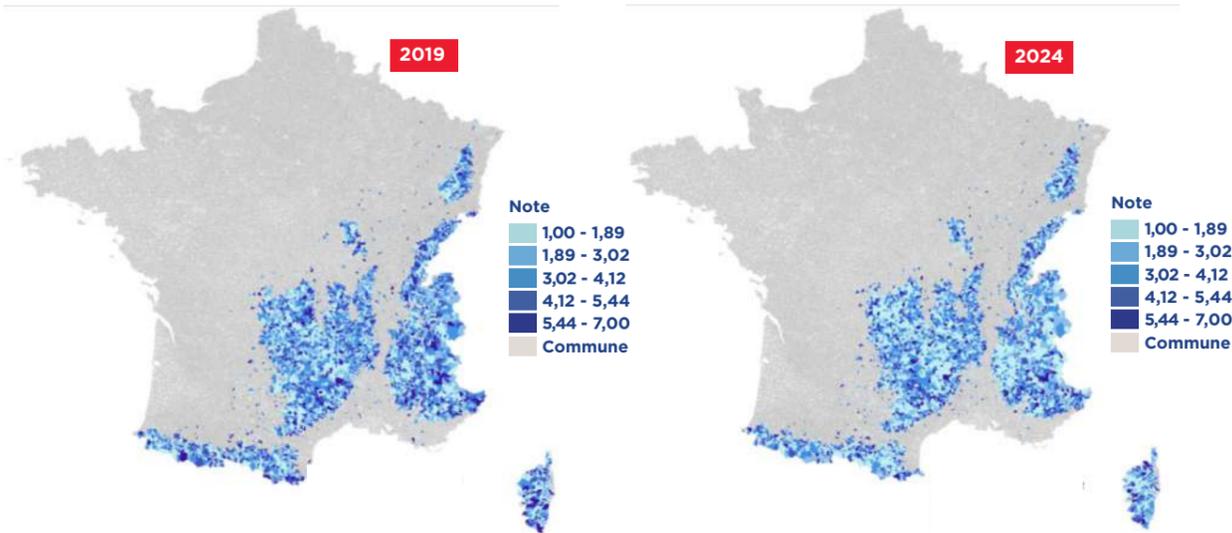
Les situations sont contrastées selon les régions mais on peut noter un contexte encore inflationniste, une année marquée par des événements politiques et des échéances électorales qui approchent, avec cependant des recettes supplémentaires pour les communes ayant institué la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et une taxe de séjour en général mieux collectée.

MER OU MONTAGNE ? DES ÉCARTS QUI SE RÉDUISENT

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES LITTORALES ET DE MONTAGNE PAR ANNÉE



Des communes de montagne toujours mieux notées que l'ensemble des communes, malgré un très léger fléchissement en 2024. Les communes de montagne présentent une situation financière structurellement plus favorable que l'ensemble des communes. Elles résistent par ailleurs mieux à la dégradation constatée en 2024, en voyant leur note ne se dégrader que de 0,03. Cela s'explique notamment par un niveau d'endettement en baisse et une épargne brute qui reste robuste, en raison du dynamisme des recettes de fonctionnement.



LE REGARD DE L'ANEM

” Dans un contexte budgétaire particulièrement difficile, la situation des communes de montagne se dégrade légèrement. Elles démontrent tout de même une meilleure résistance que la moyenne des communes françaises, notamment grâce à une gestion structurellement saine.

Cette année encore, les communes touristiques de montagne poursuivent quant à elles leur redressement, malgré certaines inquiétudes face aux enjeux d'adaptation à venir pour le secteur touristique, particulièrement forts en montagne.



L'approche géographique ne révèle pas d'écart manifeste et illustre une tendance à l'amélioration pour tous les massifs.

Pour ce qui est des communes de montagne touristiques, bien qu'elles soient structurellement plus dégradées (il s'agit de souvent de stations de ski supportant par nature des charges supplémentaires liées à cette activité), le dynamisme de leurs recettes liées à la **fiscalité directe (+10,5%)** permet d'améliorer leur ratio d'épargne.

Conjuguée à la baisse du **stock de dette (-1,7%)**, ces communes poursuivent la trajectoire favorable observée sur les derniers exercices et se rapprochent de la moyenne nationale (**2,89 versus 2,82**).

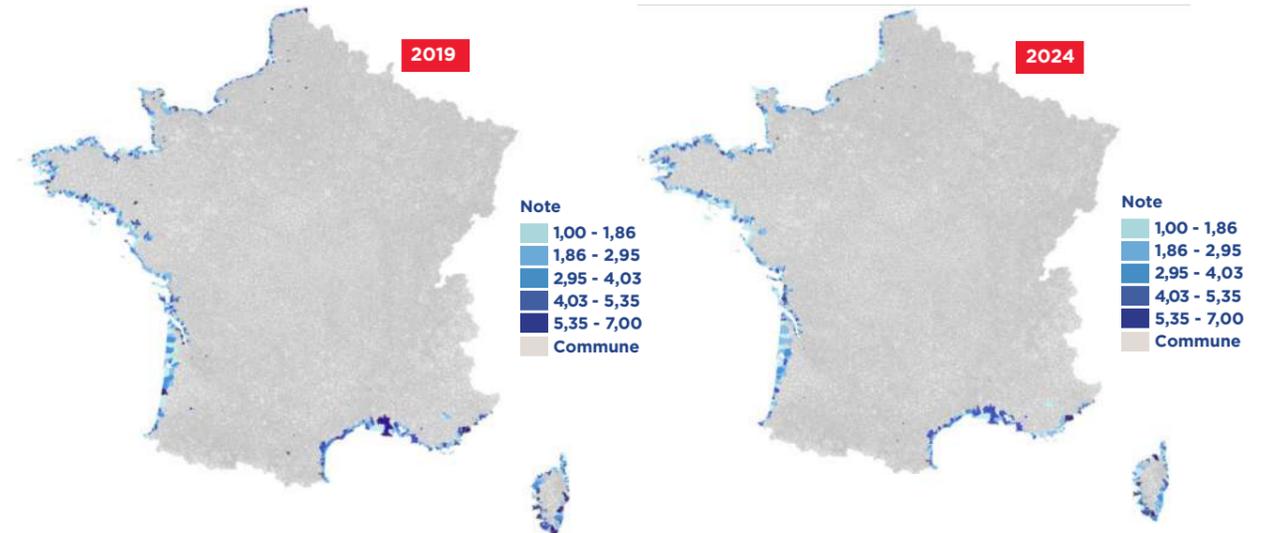
2,69/7

C'est la note moyenne de l'ensemble des communes de montagne en 2024

Les communes de montagnes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	96,6%	95,4%	91,5%	85,7%	81,0%	76,5%
Taux d'épargne brute	19,9%	20,1%	20,2%	20,2%	19,6%	20,1%
Solvabilité annuelle	1,9	1,9	2	2,1	2,2	2,3
Solvabilité pluriannuelle	4,9	4,8	4,5	4,2	4,1	3,8

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024



LE REGARD DE L'ANEL

” Alors que la moyenne nationale des notes financières des communes connaît une tendance à la baisse, les communes littorales, elles, poursuivent leur amélioration. Ce mouvement témoigne de la rigueur budgétaire dont font preuve les élus littoraux, malgré un contexte de plus en plus contraint.

Pour autant, cette dynamique ne doit pas masquer la réalité d'un mur d'investissements à venir. La montée en puissance des enjeux liés au changement climatique - recul du trait de côte, relocalisation des biens et des activités, renforcement des infrastructures portuaires ou de protection - expose les collectivités littorales à des besoins financiers considérables.

Dans ce contexte, l'absence de leviers financiers cohérents et durables rend l'équation intenable à moyen terme. Il est urgent que l'État accompagne ces territoires de manière structurelle, en offrant des outils fiscaux, juridiques et budgétaires adaptés à leurs spécificités et à la gravité des enjeux qu'ils affrontent.

D'un point de vue géographique, on observe des différences marquées d'un littoral à l'autre : les communes de la façade atlantique présentent la meilleure santé financière, devant celles du littoral de la Manche. Les communes littorales du golfe du Lion sont, par contraste, dans une situation bien plus défavorable.

Des communes littorales qui poursuivent leur amélioration et rejoignent la moyenne communale. Par rapport à la moyenne des communes, les communes littorales ont longtemps présenté une situation financière structurellement moins favorable, malgré un taux d'endettement plus faible sur les derniers exercices.

Toutefois, en 2024, leur situation s'améliore, et ce d'autant plus si elles sont touristiques. Cela s'explique ici aussi par un niveau de recettes de fonctionnement relativement dynamique, qui permet une stabilité de l'épargne couplée à une baisse du taux d'endettement.

2,80/7

C'est la note moyenne de l'ensemble des communes littorales en 2024

Les communes littorales

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	78,6%	79,9%	74,7%	68,7%	64,5%	61,7%
Taux d'épargne brute	14,0%	12,6%	14,7%	15,1%	14,5%	14,4%
Solvabilité annuelle	1,8	1,6	2	2,2	2	2,2
Solvabilité pluriannuelle	5,6	6,3	5,1	4,6	4,5	4,3

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024



LES COMMUNES D'OUTRE-MER : UNE TRAJECTOIRE GLOBALEMENT PEU FAVORABLE QUI VARIE FORTEMENT SELON LES TERRITOIRES



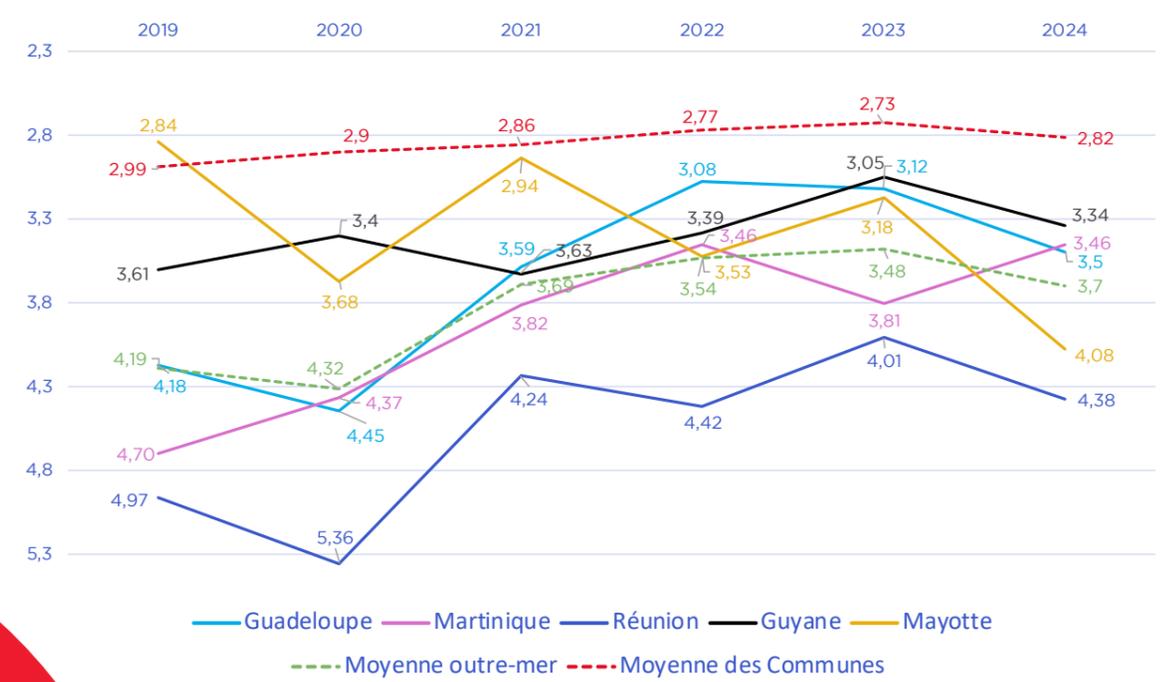
Les collectivités d'Outre-mer sont confrontées à des difficultés structurelles, du fait notamment d'un environnement économique, social et géographique particulièrement contraint.

Au cours des deux dernières années, ces territoires ont par ailleurs subi différents chocs exogènes et endogènes, de nature à impacter les finances locales : des catastrophes naturelles à répétition (cyclones à Mayotte, La Réunion et en Guadeloupe, inondations en Guyane), une crise prolongée de l'eau à Mayotte, ayant conduit à une situation d'urgence sanitaire et à des dépenses exceptionnelles, la crise de la filière de la canne à sucre en Guadeloupe, avec des conséquences économiques et sociales significatives...

Alors même que ces territoires ont des besoins d'investissement élevés, notamment pour faire face à la vétusté des infrastructures et à l'adaptation au changement climatique, leur épargne brute y est souvent plus faible, leur capacité d'autofinancement limitée et le recours à l'emprunt parfois contraint par un accès plus restreint au crédit.

Les collectivités d'Outre-mer, prises dans leur ensemble, présentent donc une situation financière plus dégradée que celles de l'Hexagone. Néanmoins, l'Outre-mer ne forme pas un bloc homogène et derrière ce diagnostic global se cachent des trajectoires financières et budgétaires très différenciées selon les territoires.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES D'OUTRE-MER PAR ANNÉE



Pour l'ensemble des territoires ultramarins, des notes communales en moyenne moins favorables que celles des communes hexagonales. Comme constaté lors des précédentes éditions du baromètre, les territoires d'Outre-mer connaissent plus de difficultés financières que le restant de la France. Cet écart se creuse pour l'échelon communal en 2024, avec un écart de 0,88, versus 0,75 l'an passé.

0,88

C'est l'écart entre les communes de l'Hexagone et les communes d'Outre-Mer

Une convergence des notes financières moyennes entre les Antilles et la Guyane. En Guyane et en Guadeloupe, on observe une dégradation des notes assez similaires (respectivement +0,19 et +0,38). Les communes de ces territoires se caractérisent par un endettement et un niveau d'épargne faibles, ce qui rend leur situation financière relativement fragile.

Cela s'explique par une progression plus rapide des DRF (+5,6%) que des RRF (+3,8%) pour les communes de ces deux territoires dans leur ensemble. Les ratios de solvabilité, malgré une diminution du taux d'endettement, structurellement faibles, se voient ainsi impactés négativement.

Concernant le territoire martiniquais, il s'agit du seul dont les communes voient leur note moyenne s'améliorer (-0,35). Après une diminution à la fois des RRF et DRF en 2023, les deux agrégats progressent en 2024, avec une hausse plus marquée des RRF (+4,6%) que des DRF (+2,4%). Cela a pour conséquence l'amélioration du niveau d'épargne, et par conséquent des ratios de solvabilité.

Ci-dessous les chiffres consolidés pour les Antilles :

Les Antilles

	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	49,2%	42,1%	39,4%	36,7%
Taux d'épargne brute	5,4%	9,1%	9,1%	8,8%
Solvabilité annuelle	1,2	2	2	2,3
Solvabilité pluriannuelle	9,1	4,6	4,3	4,1

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024

Pour la sixième année consécutive, les communes réunionnaises affichent les notes les plus dégradées. Ce territoire, au niveau d'endettement plus élevé, présente les ratios les plus dégradés et voit son épargne brute évoluer défavorablement en 2024 (bien que ce taux d'épargne soit structurellement plus élevé que d'autres territoires ultramarins).

La Réunion

	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	74,3%	74,3%	66,8%	60,7%
Taux d'épargne brute	12,2%	12,2%	12,4%	11,1%
Solvabilité annuelle	1,8	1,8	1,9	1,5
Solvabilité pluriannuelle	6,1	6,1	5,4	5,5

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024

Les communes mahoraises enregistrent la plus forte dégradation de leur note en 2024 et affichent le ratio d'épargne brute moyen le plus faible des territoires ultramarins pour atteindre 5,1% en 2024. La forte hausse des DRF (+7,2%), portée notamment par l'évolution des charges de personnel (+9,6%), dépasse largement la dynamique des RRF (+4,2%). Cela se traduit par une hausse marquée du recours à l'emprunt entraînant une augmentation de 19,6% du stock de dette, ce qui explique la dégradation de la note et l'évolution des ratios de solvabilité.

À noter : Il convient de préciser que le cyclone Childo a dévasté le territoire en toute fin d'année et n'a probablement eu qu'un impact limité sur les budgets 2024.

Mayotte

	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	39%	36,5%	36,5%	41,9%
Taux d'épargne brute	15,4%	7,8%	7,8%	5,1%
Solvabilité annuelle	6,3	4	4	1,8
Solvabilité pluriannuelle	2,5	5,5	4,7	8,2

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024

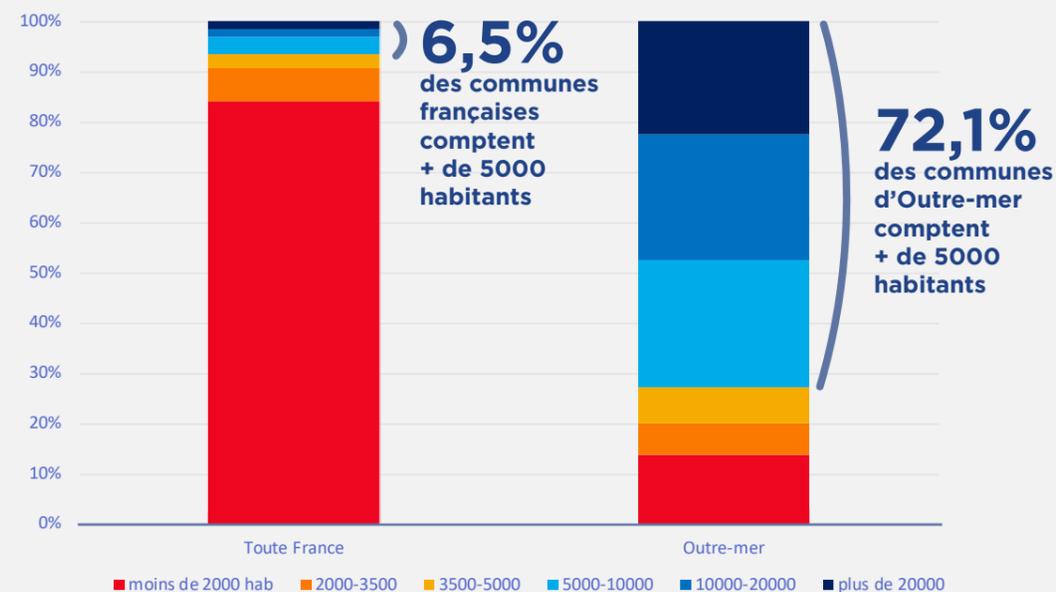


FOCUS

UNE STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE ORIGINALE

Le faible nombre de communes en Outre-mer implique mécaniquement une structure démographique très différente de celles de leurs homologues de l'Hexagone : elles sont en moyenne beaucoup plus peuplées. La taille démographique étant l'un des éléments déterminant le profil financier des communes (charges de centralité, investissement, endettement...), cela peut constituer un facteur explicatif de la situation financière des Outre-mer. À cela s'ajoute un moindre niveau d'intégration intercommunale sur ces territoires.

REPARTITION DE LA POPULATION DES COMMUNES PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE



LES GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE D'OUTRE-MER : UNE ÉVOLUTION QUI CONTRASTE AVEC L'ÉCHELON COMMUNAL

Une amélioration notable en moyenne pour les EPCI d'Outre-mer. A contre-courant des communes, les GFP ultramarins dans leur ensemble voient leur notation moyenne se bonifier (-0,52).

Portée par des RRF (+10,8%) plus dynamiques que les DRF (+7,1%), l'épargne brute bondit de 40%, ce qui a pour conséquence d'améliorer nettement les ratios de solvabilité.

En parallèle, le stock de dette croît de 3,1% mais, les RRF augmentant fortement, le taux d'endettement perd 4,7%.

Les GFP d'Outre-mer

	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	54,5%	62%	67,7%	63%
Taux d'épargne brute	12%	12,2%	10,9%	13,8%
Solvabilité annuelle	2,7	2,4	2,5	3,1
Solvabilité pluriannuelle	4,5	5,1	6,2	4,6

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024

Malgré cette amélioration générale, on peut souligner des disparités de tendance entre les territoires, en particulier guyanais, sur l'exercice 2024.

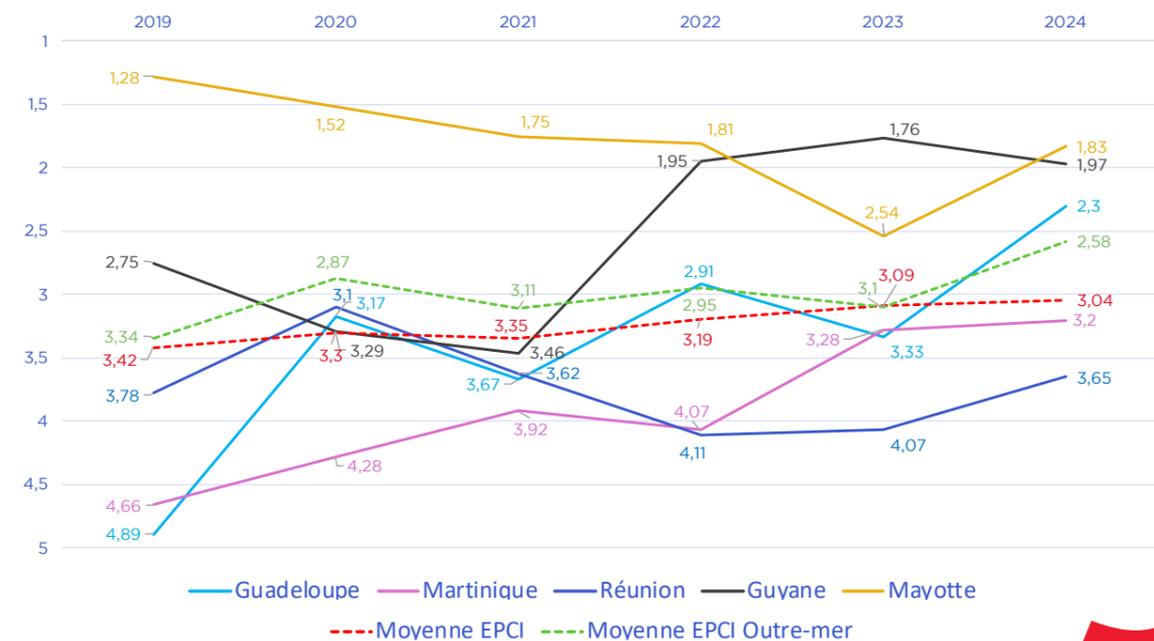
La Guyane, seul territoire ultra-marin dont la situation financière des EPCI se dégrade. Sur l'exercice 2023, les GFP guyanais étaient les mieux notés. En 2024, ce n'est plus le cas, bien que la note moyenne reste inférieure à 2. Il convient toutefois de noter que ces GFP se caractérisent par une situation financière fragile et que leur note favorable tient principalement à un niveau d'endettement particulièrement bas (26,6% de taux d'endettement en 2024).

Sur cet exercice, la forte augmentation des DRF des GFP guyanais (+11%), portée par les charges à caractère général (+11,5%) et de personnel (+10%), dégrade l'épargne brute qui perd 17,4% après avoir connu un bond de 32% en 2023.

Dans ces conditions, les ratios de solvabilité s'en voient affectés malgré, une diminution de 3,1% du stock de dette.

Enfin, en ce qui concerne les départements, CTU et régions d'Outre-mer, le constat formulé l'an passé reste valable : leur situation financière reste globalement stable après une année 2020 exceptionnellement dégradée.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE D'OUTRE-MER PAR ANNÉE



LE REGARD DE L'ACCD'OM

Les collectivités ultramarines suivent une trajectoire cohérente face à celles de l'Hexagone. S'il est certain que le constat d'une santé financière plus fragile est indéniable en Outre-mer, il faut y voir le reflet de nos contraintes endogènes qui multiplient les effets des difficultés que connaissent les collectivités au niveau national.

On peut donc en conclure que la moyenne des notes des collectivités ultramarines est bonne, tout en saluant la résilience dont elles font preuve. Il faut cependant craindre que les crises successives survenues en Outre-Mer en 2024-2025, pèsent sur la prochaine évaluation.

Nos territoires ont des besoins en investissements supérieurs à l'Hexagone, en raison des retards structurels accumulés. Nous ne pouvons qu'applaudir la volonté affichée de l'AFL d'un soutien renforcé pour nos territoires, démontrée par son implication accrue auprès des élus d'Outre-Mer.



5 LES INTERCOMMUNALITÉS À FISCALITÉ PROPRE : UNE TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE TOUJOURS BIEN ORIENTÉE

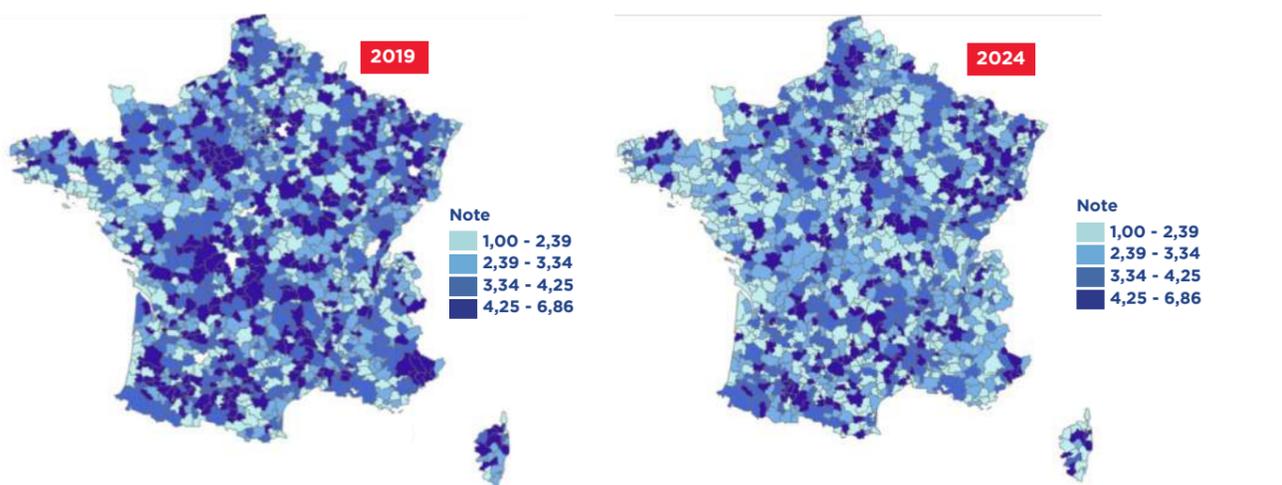
La santé financière des groupements à fiscalité propre (GFP) s'est légèrement bonifiée en 2024, atteignant avec 3,04, la meilleure note moyenne de ces derniers exercices. La spécificité de cet exercice, comparativement au précédent, réside dans le fait que cette tendance diverge de la dynamique communale.

Les évolutions sont toutefois distinctes d'un type d'EPCI à l'autre : le groupe des communautés urbaines (CU) et des métropoles affiche une réelle stabilité sur ces dernières années (+0,01 depuis 2021), avec une légère variation de +0,03 en 2024. Le constat vaut aussi pour les communautés d'agglomération (CA), qui, avec une note de 3, affichent une grande stabilité sur les trois derniers exercices (-0,02 depuis 2022).

Après avoir marqué le pas en 2023, les établissements publics territoriaux (EPT) affichent une amélioration remarquable de leur santé financière, en devenant les GFP les mieux notés en moyenne à 2,76.

Enfin, les communautés de communes (CC), cette année encore, portent la note globale des EPCI, dans la mesure où elles représentent 78% de l'effectif intercommunal. Avec une note moyenne de 3,04, elles affichent une amélioration tendancielle de leur situation et leur note moyenne rejoint celle des EPCI dans leur ensemble.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE (2019-2024)



MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE PAR ANNÉE

— CU/Métropoles
— CA
— CC
— EPT
- - - Moyenne EPCI



NB : La Métropole de Lyon et la Métropole du Grand Paris (MGP) sont intégrées aux CU/Métropoles

Une épargne brute correctement orientée qui bonifie marginalement les ratios de solvabilité.

Les RRF sont en hausse en 2024 (+3,4%) pour s'établir à 76,9 Mds€ (+2,5 Mds€) :

- La perte de la CVAE est compensée par le versement de TVA dédié.
- La fiscalité reste dynamique avec une hausse de 3,6% des impôts et taxes.

Les DRF enregistrent une hausse légèrement plus marquée en proportion (+3,7%), mais moindre en montant (+2,33 Mds€), pour s'établir à 65,5 Mds€ :

- Les charges à caractère général affichent une augmentation moins marquée qu'en 2023 (+4,6% versus +9,7%), en cohérence avec une inflation ralentie.
- L'évolution des charges de personnel est analogue à l'exercice précédent (+6% versus 5,9%).

Dans ces conditions, le montant de l'épargne brute se bonifie de 1,8%. Cette hausse modérée permet une très légère amélioration du ratio de solvabilité annuelle, se ressentant sur la note, malgré une baisse du taux d'épargne brute qui s'explique par la hausse des RRF au dénominateur du calcul.

L'investissement intercommunal reste dynamique en 2024. L'évolution des dépenses d'équipement brut (+11,5%) brosse le portrait d'intercommunalités qui, conformément au cycle électoral d'investissement, continuent à investir en 2024.

Si les GFP ont bénéficié d'une hausse des RRI hors dette (+6,5% versus -0,4% l'an passé) - notamment portée par une augmentation de 8,8% des dotations et subventions - les GFP ont également eu recours en 2024 au levier de la dette pour financer leurs investissements : les emprunts nouveaux ont ainsi augmenté de 17,5% et le stock de dette de 4,1%.

Cela n'entraîne pas une dégradation de la note en raison de l'évolution favorable de l'épargne, mais il s'agit de la hausse du stock de dette la plus marquée depuis 2020.

Le stock de dette s'établit ainsi à 53 Mds€ en 2024, versus 45,6 Mds€ en 2019.

À noter : 96 GFP présentent une épargne nette négative en 2024 (112 en 2023), soit 7,5% des GFP (9% l'an passé). Point notable, cette situation dégradée concerne presque exclusivement des CC métropolitaines, soit 8% d'entre elles.

LE REGARD DE FRANCE URBAINE

” Sans pour autant ignorer certaines situations individuelles ou collectives (les établissements publics territoriaux notamment), il y a tout lieu de se féliciter de la situation financière solide des grandes villes, métropoles et grandes intercommunalités dont témoigne le baromètre de l'AFL.



Non pas tant que la solvabilité soit une fin en soi pour l'action publique locale, mais parce que c'est une condition indispensable pour l'accélération des investissements en faveur de la transition écologique, laquelle accélération s'impose à toutes les collectivités.

LE REGARD D'INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

” La « note AFL » 2024 des intercommunalités traduit le maintien de leur situation financière moyenne. En cette quatrième année pleine de mandat, cette stabilité permet aux intercommunalités d'être au rendez-vous des investissements, notamment dans les secteurs stratégiques de la transition écologique ou de la réindustrialisation ...



Ce satisfecit ne doit pour autant pas faire oublier l'arrivée de contraintes nouvelles, comme celles issues de la loi de finances pour 2025, ni les disparités qui caractérisent les intercommunalités.

FOCUS EPT : L'amélioration de la santé financière des EPT s'explique par une baisse des DRF (-0,5%), rendue possible par une contraction marquée des charges de gestion courante (-20%) et des contributions obligatoires (-10,5%).

La capacité d'épargne brute s'en trouve dopée de 16% et permet ainsi une amélioration des ratios de solvabilité.

Les groupements à fiscalité propre

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	71,9%	75,2%	73%	71,1%	68,5%	69%
Taux d'épargne brute	14,5%	13,9%	14,7%	15,3%	15%	14,8%
Solvabilité annuelle	2,3	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5
Solvabilité pluriannuelle	5	5,4	5	4,6	4,6	4,7

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024

FOCUS SUR LES CA ET LES CC

Les communautés d'agglomération



Une trajectoire budgétaire stable sur les trois derniers exercices. Malgré une croissance des RRF (+4%) moins dynamique que les DRF (+4,4%), l'épargne brute des CA est en hausse de 2,1% et s'établit à 4,07 Mds€, un montant largement supérieur à 2019 (2,8 Mds€). Cette hausse s'explique par une progression des RRF plus rapide en montant, malgré un moindre taux de croissance que celui des DRF. On note toutefois que le dynamisme exceptionnel de l'épargne brute, constaté en 2022 (+17,3%), n'est plus d'actualité. La proportion de CA affichant une épargne nette négative est de 3,5% (soit 8 communautés d'agglomération), en baisse de 0,5 points par rapport à 2023.

La dette poursuit sa progression (+2%) et le stock s'élève à 17,9 Mds€ fin 2024, soit 400 M€ supplémentaires. Dans ces conditions, et compte-tenu de l'évolution de l'épargne, les ratios de solvabilité sont stables sur les trois derniers exercices.

Dans ce contexte, les communautés d'agglomération ont connu une grande stabilité budgétaire en 2024, passant d'une note de 3,02 à 2,99. Les différentes strates démographiques divergent légèrement : la strate des CA de 50 000 - 100 000 habitants s'améliore légèrement et la strate des plus de 100 000 habitants suit une trajectoire opposée.

La proportion de notes financières qui s'améliore en 2024 est de 51%, tandis que 49% se dégradent.

À noter : La population de communautés d'agglomération est désormais stable au cours des cinq dernières années, leur nombre s'élevant à **229** en 2024.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE PAR ANNÉE



Les communautés d'agglomération

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	74,3%	76,6%	75,6%	72,9%	69,8%	68,4%
Taux d'épargne brute	13,9%	14,6%	15,1%	16,5%	15,9%	15,6%
Solvabilité annuelle	2,2	2,2	2,2	2,4	2,5	2,5
Solvabilité pluriannuelle	5,3	5,3	5	4,4	4,4	4,4

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024

Les communautés de communes



Une tendance à l'amélioration de la santé financière qui se poursuit en 2024. Pour les CC, le taux de croissance des RRF (+4,2%) est analogue à celui des DRF (+4,3%). La capacité d'épargne brute des CC est en hausse de 3,7% et s'établit à 2,5 Mds€. Cette hausse s'explique par une progression des RRF plus rapide en montant malgré un moindre taux de croissance que celui des DRF. En parallèle, le stock de dette diminue de 0,9% et confirme sa stabilité (-0,7% sur la période 2021-2024). Le taux d'endettement moyen des CC est par ailleurs structurellement plus bas que celui des CA.

La tendance est donc toujours à l'amélioration financière de la santé des communautés de communes. Elles obtiennent, au global, une note moyenne de 3,04 qui est la meilleure des six derniers exercices. Leur notation financière reste néanmoins plus dégradée que pour les CA en raison d'un moindre niveau d'épargne.

Toutefois, et contrairement à ce qu'on observe pour les communes, on remarque que les CC les moins peuplées sont dans une situation structurellement plus dégradée que celles qui comptent beaucoup d'habitants. Les évolutions de notation entre différentes strates sont toutefois relativement homogènes en 2024.

La proportion de notes financières qui s'améliore en 2024 est de 53%, tandis que 47% se dégradent.

À noter : Le nombre de CC a tendanciellement diminué depuis 2014, passant de 1 903 à **990** en 2024. La stabilité prédomine depuis maintenant cinq ans (995 CC en 2021). Ces évolutions institutionnelles n'ont toutefois pas radicalement affecté la trajectoire financière de ces groupements.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE PAR ANNÉE



Les communautés de communes

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	54,8%	55,7%	54,4%	52,1%	48,3%	45,9%
Taux d'épargne brute	13,1%	13,9%	13,5%	13,9%	14,2%	14,1%
Solvabilité annuelle	2,3	2,5	2,4	2,7	2,8	3
Solvabilité pluriannuelle	4,2	4	4	3,7	3,4	3,3

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024

LES DÉPARTEMENTS EN 2024 : UNE DÉGRADATION BUDGÉTAIRE INÉDITE ET SIGNIFICATIVE QUI SE POURSUIT

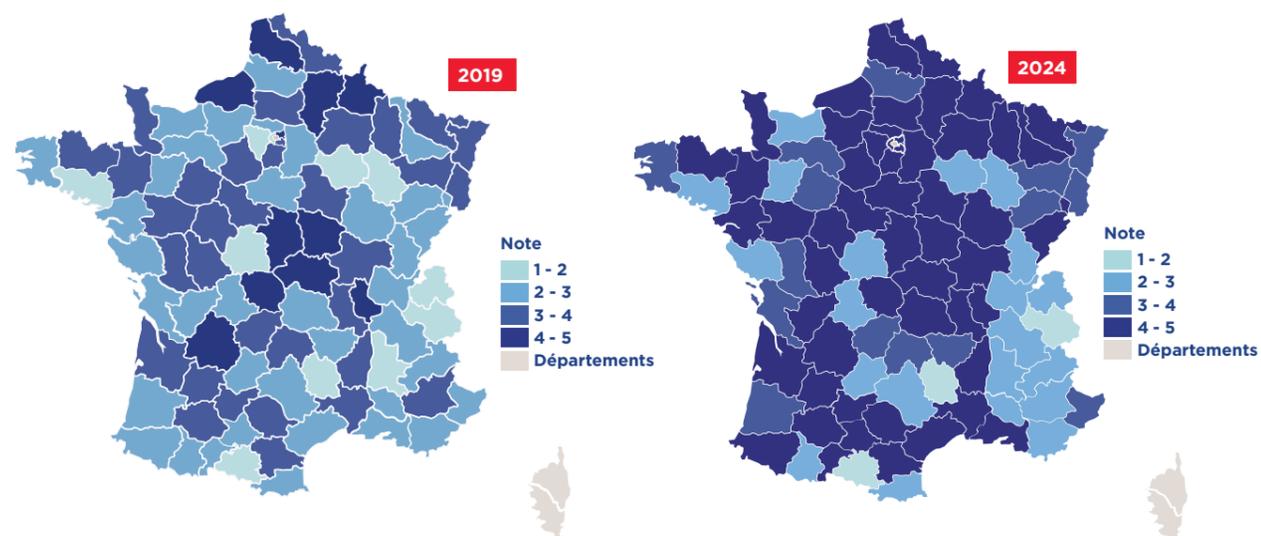
Après les difficultés rencontrées en 2020 et le redressement constaté en 2021 et 2022, l'exercice budgétaire 2024 se traduit par une forte dégradation budgétaire des départements, dans le prolongement de 2023. Leur note financière moyenne poursuit sa chute, s'établissant à 3,91. Cette dégradation est particulièrement marquée puisque la notation moyenne s'établissait à 2,65 en 2022 et à 3,52 en 2023. Il s'agit de la notation la plus défavorable jamais rencontrée par les départements depuis 2015 (3,57).

Autre élément notable : l'évolution de la variance de notation entre départements sur les 4 dernières années. Alors que l'écart-type de la note financière était de 0,79 en 2021, il a évolué de 46% pour s'établir à 1,16. Cela souligne la dispersion plus forte des notes financières départementales.

L'ampleur de la dégradation a effacé plusieurs années de consolidation budgétaire. Alors que 74 départements présentaient en 2022 une situation meilleure qu'en 2019, ils ne sont plus que 24 en 2023 et 2024.

Cette dégradation de la situation budgétaire des départements était largement anticipée dans un contexte économique et social dégradé se traduisant par un effet ciseau avec des dépenses de fonctionnement qui progressent plus vite que les recettes.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES DÉPARTEMENTS (2019-2024)



NB : Sur les deux cartes vient attribuer la note de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2024. La note de Paris n'est pas comprise dans les notes des départements franciliens.

Les départements

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	46,3%	48,1%	44,4%	41,9%	41,9%	44,6%
Taux d'épargne brute	13,6%	11,8%	15,5%	14,9%	9,4%	7,5%
Solvabilité annuelle	2,8	2,5	3,2	3,3	2,1	1,8
Solvabilité pluriannuelle	3,4	4,1	2,9	2,8	4,5	5,9

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024

Une atonie persistante des recettes de fonctionnement.

Après un exercice 2023 au cours duquel les RRF étaient en baisse de 1%, en 2024 les départements enregistrent une très faible hausse de 0,6%. Cette faiblesse des recettes est principalement le fait de la poursuite du recul du produit tiré des DMTO, qui s'élèvent à 9,9 Mds€ (11,4 Mds€ en 2023), soit une nouvelle baisse de 13,5%. Pour rappel, les DMTO s'élevaient à 14,6 Mds€ en 2022, soit un produit fiscal en retrait de 33% en 2 ans.

Depuis 2021, le panier fiscal des départements a connu d'importantes évolutions avec les pertes successives de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), toutes deux compensées par le versement d'une fraction de TVA. Globalement, la fraction de TVA progresse peu (+0,6% à 20,4 Mds€ en 2024) alors même que la fraction de TVA perçue au titre de la CVAE, progresse de 10,7% et atteint 4,1 Mds€. Enfin, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) progresse également fortement (+5,8%, soit 9,4 Mds€) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est assez stable à 5,2 Mds€ (+0,8%).

BAISSE DES DMTO :

Tous les départements sont touchés, mais avec des amplitudes très différentes

73 départements enregistrent une diminution des DMTO supérieure à -10 %

23 départements subissent une chute encore plus brutale, dépassant les -15 %

Dans des cas extrêmes, comme la **Haute-Marne** et la **Seine-Saint-Denis**, la baisse dépasse -20 % et même -30% pour la **Haute-Vienne** et l'**Allier**

Source : J.-R. CAZENEUVE, Situation financière des collectivités territoriales – Bilan 2024, mars 2025

Ces évolutions ont rendu le panier fiscal des départements plus sensible aux évolutions de la conjoncture économique nationale. Et ce alors même que les départements répondent aux besoins sociaux de nombreux publics.



Malgré un contexte économique et social complexe, les départements ont réussi à donner un coup de frein à leurs dépenses de fonctionnement. Après une progression de 5,4% en 2023 (plus soutenu que l'inflation ...), la hausse des DRF est moindre et s'établit à 2,7% en 2024.

Les charges à caractère général, notamment grâce à un recul des dépenses énergétiques, progressent de manière limitée (1,5%). Les charges de personnel progressent de 3,3%.

En revanche, les dépenses au titre des allocations individuelles de solidarité (AIS) sont toutes orientées à la hausse :

- Prestation de compensation du handicap (PCH) : +9,6% à 3,4 Mds€
- Frais d'hébergement : +6,7% à 15,6 Mds€
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : +4,5% à 6,9 Mds€
- Revenu de solidarité active (RSA) : +1,4% à 9,4 Mds€

La gestion par les départements des mises en réserve : une illustration des tensions budgétaires

Face à la cyclicité et à la volatilité des DMTO, un décret du 15 juillet 2022 et la loi de finances pour 2023 permettent aux départements de mettre en réserve une partie du produit tiré des DMTO.

- En 2022 et 2023, les départements ont ainsi successivement mis en réserve 715,5 M€ et 401,6 M€. Ce montant est nul en 2024
- Les reprises sur réserves DMTO ont été de 25 M€ en 2022, 94 M€ et **383,8 M€** en 2024

Une épargne brute en berne. Supportant de nouveau une progression plus soutenue des DRF que des RRF, les départements enregistrent une nouvelle contraction de leur capacité d'épargne. Leur épargne brute s'élève ainsi à 5,6 Mds€ en 2024 en retrait de 19% par rapport à 2023. En deux années, l'épargne brute des départements a ainsi été divisée par 2 (11,2 Mds€ en 2022).

Le taux d'épargne brute fléchit ainsi de 2 points en 2024 pour s'établir à 7,5% (9,4% en 2024), alors qu'il oscillait autour de 15% en 2021 et 2022.

Une volonté des départements de préserver leurs projets malgré l'effondrement de leur épargne. Dans cet environnement contraint, les dépenses d'investissement des départements reculent de 3% (+2,6% en 2023) pour s'élever à 12,3 Mds€. Toutefois, les dépenses d'équipement brut sont en hausse de 6,3%, dans la continuité de 2023 (+5,8%). Par conséquent, ce sont les subventions versées, notamment aux associations et au bloc communal, qui pâtissent des difficultés budgétaires des départements.

Une interruption du désendettement engagée depuis 2020. Après avoir fortement progressé en 2023 (15,3%), les RRI hors emprunt baissent de 34%, malgré la hausse du FCTVA de 2,2% (1,2 Mds€). Tous les autres postes de recettes d'investissement baissent. Aussi, conjugué à une épargne nette poursuivant son recul en se contractant de 33% à 2,5 Mds€ (soit un autofinancement divisé par 3 en 2 ans : 7,8 Mds€ en 2022), l'emprunt a été largement mobilisé en 2024. Les emprunts nouveaux s'élèvent à 5,5 Mds€ (3 Mds€ en 2023), soit une hausse de 80%. En progression de 2,2 Mds€ en 2024, l'encours de dette s'élève désormais à 33,5 Mds€, soit un taux d'endettement de 44,6%, en progression notable par rapport à 2023.

À noter :

Si, en 2024, **un seul** département présente une capacité d'épargne brute négative (comme en 2022 et 2023), ce sont **14** départements qui affichent désormais une épargne nette négative (contre 2 en 2022 et 7 en 2023)



Ces divergences en termes de capacité d'épargne tiennent principalement au fait que les départements ruraux (< 300 000 habitants) enregistrent la plus forte hausse des RRF (+3,4%), malgré une baisse de 11,6% des DMTO, recette ne représentant que 7% de leurs RRF. À l'opposé, les départements les plus urbains et peuplés affichent des RRF stables (0%), avec des DMTO en baisse de 14%, ressource représentant 15% de leurs RRF.

Enfin, l'effort d'investissement et *in fine* le recours à l'emprunt divergent fortement selon les strates, les départements de grande taille ayant accru plus fortement leur recours à l'emprunt en 2024 (3,7 Mds soit +72%) que ceux de 300 000 habitants (245 M€, soit +18,3%).

L'impact sur les ratios de solvabilité est donc significatif : une capacité de désendettement désormais de 8 ans pour les départements de plus de 800 000 habitants et seulement de 3 ans pour les moins de 300 000 habitants.

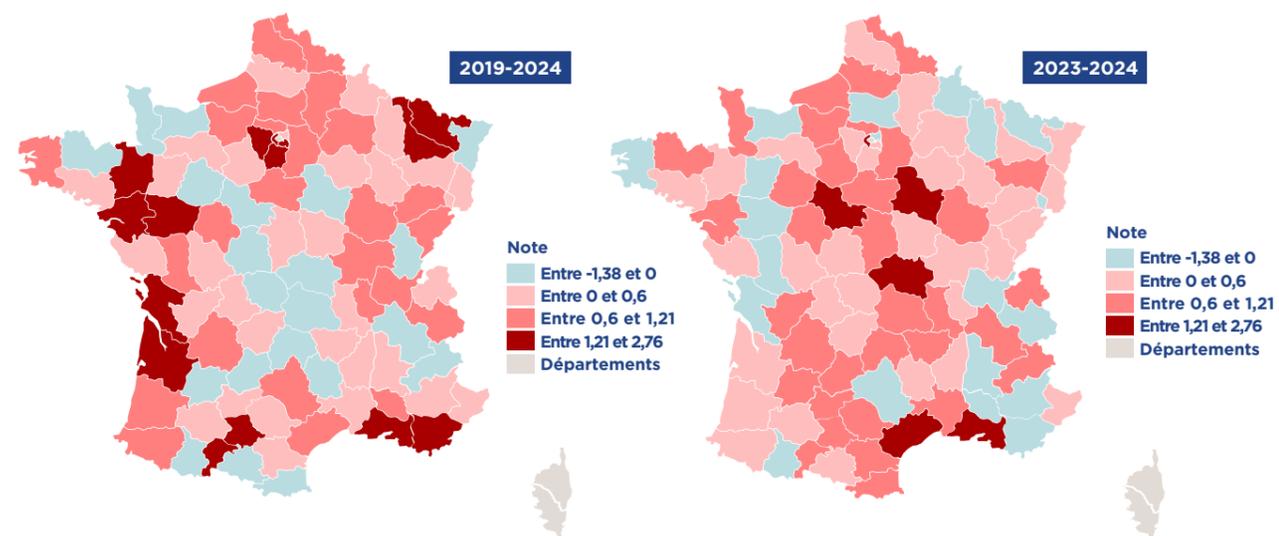
LE REGARD DE DÉPARTEMENTS DE FRANCE

La dégradation de la situation financière des Départements s'accélère en 2024, sous l'effet conjugué du gel voire de la diminution de plusieurs de leurs recettes (DGF, TVA et DMTO) et de la dynamique de leurs dépenses de solidarité (évolution tendancielle et mesures décidées par l'Etat).

D'après une enquête réalisée par Départements de France auprès de ses adhérents en avril 2025, l'épargne brute des Départements pourrait diminuer de -69% entre 2022 et 2025 et l'épargne nette de -97%.



VARIATION DES NOTES FINANCIÈRES DES DÉPARTEMENTS



NB : Sur les deux cartes ci-dessus, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin se voient attribuer la note de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2024. La note de Paris n'est pas comprise dans les notes des départements franciliens.

La proportion de notes financières qui s'améliorent en 2024 est de 25%, tandis que 75% se dégradent.

Les difficultés budgétaires n'épargnent globalement aucun type de départements. Pour autant, la situation financière est d'autant plus difficile que les départements sont de grande taille. Qu'ils soient ruraux ou urbains, grands ou petits, tous souffrent depuis 2022, mais pas dans les mêmes proportions ou la même intensité :

En 2022, les départements présentaient une note moyenne de 2,65 et les écarts selon les strates étaient alors mineurs : entre 2,46 et 2,74.

En 2024, la note financière moyenne est de 3,91 avec un écart qui se creuse entre les départements selon leur taille :

- les plus petits présentent une situation globalement favorable, malgré une dégradation modérée depuis 2022 : de 2,74 en 2022 à 3,26 en 2024, soit +0,52 points
- les plus grands (>800 000 habitants) ont vu leur note moyenne passer de 2,72 en 2022 à 4,55 en 2024, soit +1,83 points

Les écarts croissants entre notes moyennes des départements selon leur strate s'expliquent par leurs trajectoires à la fois d'épargne et d'endettement :

Des taux d'endettement croissants selon la taille des départements :

- 36,3% pour ceux de moins de 300 000 habitants, en baisse de 2,4 points par rapport à 2023, dans le prolongement du désendettement initié depuis plusieurs années
- 49,8% pour ceux de plus de 800 000 habitants, en hausse de 4,6 points par rapport à 2023

Des taux d'épargne décroissants selon la taille des départements :

- 12,1% pour ceux de moins de 300 000 hab., en baisse de 0,9 point par rapport à 2023
- 6,2% pour ceux de plus de 800 000 habitants, en hausse de 1,8 points par rapport à 2023

La conférence financière des territoires se penche sur les difficultés budgétaires des départements

Parmi les quatre groupes de travail constitués à la suite de la conférence du 6 mai 2025, l'un porte sur la question du périmètre d'intervention des départements en particulier sur le champ social (recentralisation du RSA et expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance des Ehpad) et l'identification des mécanismes visant à garantir les départements contre les effets contracycliques des recettes.

MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES DÉPARTEMENTS PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE PAR ANNÉE



NB : Les chiffres incluent les départements d'Outre-Mer



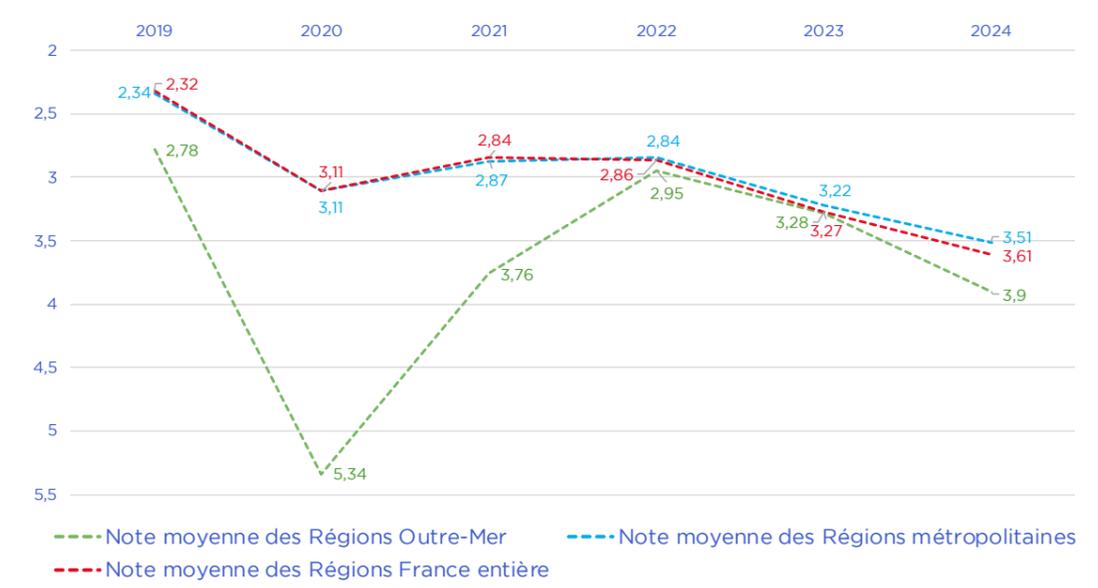
LES RÉGIONS ET CTU EN 2024 : VERS LA CONFIRMATION D'UNE NOUVELLE ÈRE BUDGÉTAIRE SOUS CONTRAINTES ?



Jusqu'en 2019, le segment des régions et des collectivités territoriales uniques (CTU) affichait la santé financière la plus solide du monde local. Après le « choc » budgétaire subi en 2020, les régions ont redressé leur situation financière en 2021 et dans une moindre mesure en 2022. En revanche, en 2023 puis en 2024, les régions et CTU font face à des vents contraires.

Après une dégradation de la note financière moyenne des régions de 2,87 à 3,21 entre 2022 et 2023, le millésime de notation 2024 s'inscrit dans la continuité avec un nouveau recul de la notation moyenne à 3,61, soit le niveau le plus dégradé avec 2020 (3,63). Malgré une légère hausse de la capacité d'épargne brute (+0,8%), la contraction de l'autofinancement (-5,5%) et la poursuite d'un effort d'équipement massif se traduisent par une nouvelle mobilisation de l'emprunt et un nouvel accroissement de l'encours de dette, aboutissant de facto à une détérioration des ratios de solvabilité.

ÉVOLUTION DE LA NOTE DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES ET ULTRAMARINES PAR ANNÉE



Après s'être fortement contractée en 2023, la capacité d'épargne brute des régions et CTU se redresse timidement en 2024 pour s'établir à 5,9 Mds€ (+0,8%). Le taux d'épargne brute se stabilise à 17,7% (17,9% en 2023) :

- Les RRF progressent de 2% (3% en 2023). Cette relative bonne tenue des recettes tient principalement, d'une part, à la fraction de TVA qui progressent globalement de 24,6% et, d'autre part, à la hausse de la TICPE de 14,8% (6,1 Mds€) ainsi que de la taxe sur les certificats d'immatriculation (cartes grises) de 16,1% (2,4 Mds€).
- Les DRF hors frais financiers ne progressent que de 1,4% (2,2% au total), soit une forte décreue par rapport à 2023 (3,9% hors frais financiers et 5% au total) :
 - Les charges à caractère général sont en forte hausse (+25,8% soit 6,3 Mds€) et dans une moindre mesure les charges de personnel (+3,7% soit 4,9 Mds€).
 - En revanche, les charges de gestion courante baissent de 7,9% et s'élèvent à 12,8 Mds€ (soit -1,1 Md€).
- Des frais financiers en forte hausse depuis 2 ans : en hausse de 26,3% en 2024 après une hausse de 52,9% en 2023, les frais financiers sont passés de 560 M€ en 2022 à 1,1 Md€ en 2024.

+7,1%

C'est la hausse du stock de dette des régions en 2024. S'élevant à 33,4 Mds€, c'est le niveau le plus élevé jamais connu.

Dans le prolongement de 2023, les régions et CTU ont maintenu une politique d'investissement dynamique.

Les dépenses d'investissement, hors dette, des régions s'établissent à 15,2 Mds€ (14,2 Mds€ en 2023, soit une hausse de 6,8%), principalement portées par les dépenses d'équipement brut (hors subventions), qui progresse de 13,8%, et s'établissent à 5,5 Mds€.

LE REGARD DE RÉGIONS DE FRANCE

Les dépenses d'investissement des Régions ont augmenté de 4 Md€ depuis 2019, soit une hausse de 35 %, pour atteindre 15,1 Md€. Ce pic historique des investissements régionaux, à la demande notamment de l'État pour accompagner les différents plans de relance et la décarbonation de notre économie, a été financé par un recours accru à l'emprunt à cause d'une atonie des recettes régionales, dont la progression est significativement inférieure à l'inflation : entre 2019 et 2024, les recettes des Régions ont seulement progressé de + 5,4 % alors que l'inflation cumulée a été de + 16 %.

En raison d'une capacité de désendettement qui s'est mécaniquement dégradée (soit le niveau le plus dégradé de l'ensemble des catégories de collectivités), les Régions ne seront plus en mesure de compenser par l'emprunt toute nouvelle fragilisation de leurs ressources qui se traduirait par une baisse massive de leurs investissements.



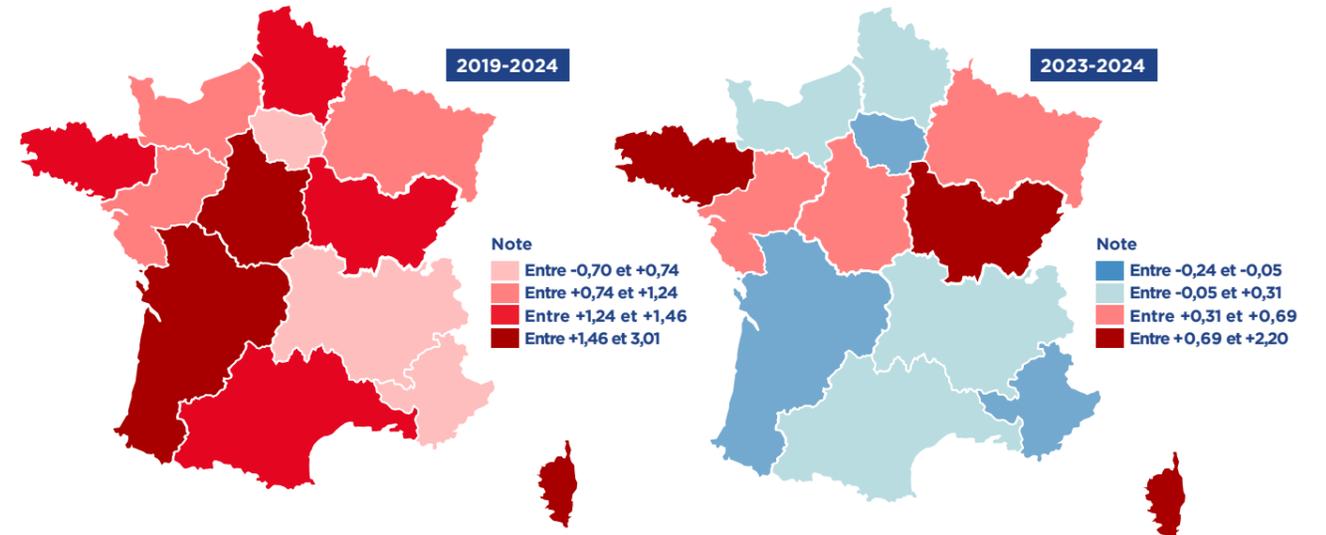
La stabilisation de l'épargne brute n'empêche pas l'épargne nette de se contracter de 5,5% en 2024 du fait d'une hausse de 11% du remboursement du capital (2,5 Mds€).

Malgré des recettes réelles d'investissement (RRI, hors emprunt) en hausse de 7,9%, cet affaïssement de l'autofinancement conjugué à une poursuite de l'effort d'investissement se traduit par un nouveau fort recours à l'emprunt, en hausse de 36% pour atteindre 4,7 Mds€.

Dans ces conditions, en 2024, l'endettement est toujours croissant. La dette des régions et CTU s'élève fin 2024 à 37,2 Mds€ (35,1 Mds€ en 2023), soit une hausse de plus de 2 Mds€ en un an. L'augmentation de la dette régionale est soutenue depuis la crise sanitaire, celle-ci étant passée de 28 Mds€ en 2019 à 33 Mds€ en 2021 et poursuit désormais une progression de 3,5% à 4% par an. En 2024, le taux d'endettement s'établit à 111% (versus 107% en 2023).

Aussi, après une légère amélioration en 2022 (5,5 années), la capacité de désendettement poursuit sa dégradation en 2024 : 6,3 années après 6 ans en 2023.

ÉVOLUTION DES NOTES RÉGIONALES



De manière assez comparable à 2023, la proportion de notes financières qui s'améliore en 2024 est de 29%, tandis que 71% se dégradent.

À noter :

En 2024, aucune région n'affiche une épargne brute négative mais 1 région présente une épargne nette négative.



Des écarts entre régions métropolitaines et ultramarines qui se réduisent.

La comparaison entre les régions métropolitaines, d'une part, et un ensemble comprenant les régions et CTU de Corse et d'Outre-mer d'autre part, atteste de la différence structurelle de santé financière entre ces deux groupes. On constate néanmoins que, depuis deux ans, la situation de ces deux populations tend à s'harmoniser :

- Un taux d'endettement qui converge : croissant pour les départements métropolitains (de 102,3% en 2021 à 111,2% en 2024, soit +9 points) et décroissants pour les régions et CTU d'Outre-mer (de 114,6% en 2022 à 107,6% en 2024, soit -7 points)
- Un taux d'épargne brute structurellement plus faible en outre-mer mais qui reste stable entre 2023 et 2024 pour les 2 catégories de région : 17,8% pour les régions métropolitaines et 15,6% pour les régions et CTU de Corse et d'Outre-mer
- In fine une capacité de désendettement respectivement de 6,2 et 6,9 années en 2024

Les régions et CTU

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'endettement	86,8%	100,7%	103,2%	106,2%	106,8%	110,9%
Taux d'épargne brute	20%	16,6%	18,2%	19,4%	17,9%	17,7%
Solvabilité annuelle	3,4	2,1	3,3	3	2,6	2,4
Solvabilité pluriannuelle	4,3	6,1	5,7	5,5	6	6,3

Comptes de gestion définitifs 2021 à 2023 et provisoires 2024



QUE RETENIR DU BAROMÈTRE ?

COMMUNES

2,82 / 7

Note financière moyenne en 2024

↘ +0,09 sur un an

14,9 MDSE

Capacité d'épargne brute en 2023

↘ -3,2% sur un an

28,8 MDSE

Dépenses d'équipement brut

↗ +9,6% sur un an

7,9 MDSE

Recours à l'emprunt

↗ +12,2% sur un an

71,9 MDSE

Encours de dette

↗ +1,1% sur un an

GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE

3,04 / 7

Note financière moyenne en 2024

↗ -0,05 sur un an

11,4 MDSE

Capacité d'épargne brute en 2023

↗ +1,8% sur un an

16,5 MDSE

Dépenses d'équipement brut

↗ +11,5% sur un an

6,2 MDSE

Recours à l'emprunt

↗ +17,5% sur un an

53 MDSE

Encours de dette

↗ +4,1% sur un an

DÉPARTEMENTS

3,91 / 7

Note financière moyenne en 2024

↘ +0,39 sur un an

5,7 MDSE

Capacité d'épargne brute en 2023

↘ -19% sur un an

9,6 MDSE

Dépenses d'équipement brut

↗ +6,3% sur un an

5,5 MDSE

Recours à l'emprunt

↗ +80,8% sur un an

33,5 MDSE

Encours de dette

↗ +7,1% sur un an

RÉGIONS ET CTU

3,61 / 7

Note financière moyenne en 2024

↘ +0,40 sur un an

5,9 MDSE

Capacité d'épargne brute en 2023

↗ +0,8% sur un an

5,5 MDSE

Dépenses d'équipement brut

↗ +13,8% sur un an

4,7 MDSE

Recours à l'emprunt

↗ +35,9% sur un an

37,2 MDSE

Encours de dette

↗ +5,9% sur un an

CONCLUSION

VERS UNE FIN DE MANDAT SANS CAP CLAIR ?

L'année 2024 consacre l'essor d'une logique de différenciation au sein du monde local. Tandis que certains segments parviennent à maintenir une trajectoire financière stable voire favorable, d'autres - au premier rang desquels les départements - voient leur situation se fragiliser rapidement. Le retournement brutal de recettes dynamiques (en particulier les DMTO) conjugué à des charges sociales croissantes remet en question la soutenabilité de leur modèle économique.

Face à une équation budgétaire quasiment insoluble - trouver 40 Mds€ d'économies pour le prochain budget - le gouvernement a pris l'initiative d'établir de nouvelles modalités de dialogue avec les collectivités locales dans le cadre de la Conférence financière des territoires.

À cet égard, les groupes de travail mis en place vont dans la bonne direction puisqu'il s'agit pour l'État et les associations d'élus de travailler sur la prévisibilité des recettes et des investissements, les effectifs et la masse salariale des collectivités, les modalités des relations entre l'État et les collectivités, et enfin la situation financière des départements.

Il ne fait aucun doute que les collectivités - comme ce fut le cas dans le cadre du budget 2025 - seront appelées à contribuer à l'effort de redressement des comptes publics en 2026 et les années suivantes. Une nouvelle fois, la fin du mandat municipal va par conséquent être marquée du sceau de l'incertitude et des injonctions contradictoires alors même que les besoins d'investissement demeurent massifs, en particulier dans le domaine de la transition écologique.

À terme, c'est la capacité du monde local à rester le pilier de l'investissement public et de la cohésion territoriale qui est en jeu.



A PROPOS DE L'AFL

L'AFL est une banque publique de développement française qui a la particularité d'avoir été créée par et pour les collectivités locales qui en sont les uniques actionnaires, bénéficiaires et garantes. Elle porte les valeurs d'expertise, de solidarité et de transparence, dans une logique coopérative qui a puisé son inspiration dans les pays nordiques.

Fonctionnant en circuit court, elle mutualise les besoins de ses membres (communes, départements, régions, EPCI, EPT, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes...) pour lever des fonds sur le marché obligataire à des conditions attractives (y compris sous la forme d'obligations durables), qu'elle redistribue à ses collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.

Banque conçue comme responsable et durable dans les fondements de son modèle (gouvernance incluant les parties prenantes, aversion au risque, solidarité entre collectivités...), l'AFL est soucieuse de son impact RSE en tant qu'entreprise mais aussi en tant que banque.

MANIFESTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES MEMBRES

En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'AFL, n'est pas un établissement financier comme les autres.

Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence.

Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin.

À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants.

Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'AFL, la banque des collectivités locales



CONTACT PRESSE

Justine GUIGUES

Chargée de relations presse
justine.guigues@afl-banque.fr

06 74 94 29 66



CONTACT COLLECTIVITÉS

Laurence LEYDIER

Directrice des adhésions et du crédit
laurence.leydier@afl-banque.fr

04 81 11 29 37



CONTACT ÉTUDE

Yann DOYEN

Directeur des engagements
yann.doyen@afl-banque.fr

06 15 10 23 58

**Vous souhaitez connaître la note
financière de votre collectivité :**

adhesion@afl-banque.fr

09 70 81 85 17



**D'INFOS SUR :
www.afl-banque.fr**

**AFL**

La banque des
collectivités locales